

Élections communales de 2018

Être engagés ensemble pour des communes partenaires des citoyens

Un autre monde est possible et il commence à se construire au niveau de notre commune, de notre quartier.

Changeons la manière dont nous y vivons, la façon dont nous y travaillons et dont nous nous y déplaçons. Là où nous y avons nos ami-e-s, notre famille. Notre vie.

Par l'action publique, évidemment. Mais aussi par l'action collective. En réinventant la façon dont notre commune fonctionne et dont les relations s'organisent entre citoyen-ne-s et autorités.

Nous sommes engagés ensemble, sur une seule et même planète, pour **construire des communes partenaires des citoyens**. Car c'est avec les citoyens et pour les citoyens que nous devons construire nos communes de demain.

- Des communes protectrices, où chaque individu a droit à un environnement sain ;
- Des communes solidaires, où chaque individu a droit à une existence digne ;
- Des communes efficaces au service de ses habitants ;
- Des communes entreprenantes qui font confiance et qui aident.

Nos participations écologistes à des majorités communales attestent que « c'est possible ». C'est un message positif, de mobilisation et d'espoir qu'Ecolo souhaite porter dans la perspective des prochaines élections locales. Le changement, nous allons le réaliser concrètement, pas à pas, avec celles et ceux qui aujourd'hui déjà créent demain...

1. Notre commune verte, propre, agréable

Notre qualité de vie est intimement liée à la qualité de notre environnement. Celle-ci dépend de nombreux facteurs dont notamment la présence de « poumons verts », le maintien de la biodiversité dans la ville comme à la campagne, la propreté et la lutte contre le bruit. Dans cette optique, la commune a un rôle important à jouer.

D'une part, elle sera attentive au maintien voire au renforcement de la continuité entre ces espaces de nature (notion de couloir/trame écologique) et ce également dans les zones urbanisées. Elle impliquera les propriétaires privés et les gestionnaires d'espaces publics dans la mise en place d'un maillage vert visant l'interconnexion et la préservation de la diversité des écosystèmes.

D'autre part, elle assurera à chaque habitant l'accessibilité à un espace vert où se promener et se détendre à proximité de ses lieux de vie, tant il est admis que la possibilité de fréquenter régulièrement un espace naturel est essentielle à la santé et au bien-être de tout un chacun et particulièrement des enfants.

Elle doit aussi permettre à tous les citoyens qui le souhaitent d'améliorer eux-mêmes leur cadre de vie, leur rue, leur quartier, via des comités de quartier existants ou à créer ou via un contrat « gagnant gagnant » avec la commune qui financerait les projets que les citoyens mettraient en œuvre. Cette réappropriation de l'espace public par les habitant-e-s est bénéfique pour tout le monde. La qualité et l'adéquation de l'éclairage public améliorent également le sentiment de sécurité et dès lors les partages des espaces publics, y compris par les personnes plus vulnérables. Les expériences de « marches exploratoires » avec des femmes de la commune pour mieux identifier accessibilité et éclairages nécessaires ont démontré leur intérêt d'appropriation et de respect des espaces.

La commune est responsable de la propreté et de la salubrité dans les rues et les lieux publics. En développant des actions préventives et luttant contre les incivilités, en soutenant les actions de citoyens, elle contribue à un environnement réapproprié par les citoyens.

Ces enjeux de qualité de vie en rejoignent un autre, fondamental : l'amélioration de la santé des habitants.

De plus en plus d'habitant-e-s de nos communes partagent ces objectifs. Ils y prennent part activement, à leur niveau, en réfléchissant à l'impact de leurs gestes quotidiens, en s'impliquant dans des associations ou en s'investissant dans les plans communaux de développement de la nature, par exemple. La commune a la responsabilité d'encourager les habitant-e-s à être les acteurs et actrices de leur environnement. Qu'ils habitent dans des quartiers urbains ou des villages.

Cette implication des citoyen-ne-s dans la préservation de leur environnement a aussi un rôle social non négligeable, tant il est fréquent que les personnes économiquement les plus défavorisées vivent dans les environnements les plus dégradés. Les priorités de travail, les principales zones d'actions devront en tenir compte, afin de garantir le droit de chacun à un environnement sain et serein.

Multiplication des poumons verts

♦ Nous nous engageons à :

- Réviser le plan communal de développement de la nature ou à en élaborer un le cas échéant et surtout à veiller à leur mise en œuvre sur le terrain de manière telle que les actions posées soient réellement à la mesure des enjeux.
- Offrir un arbre à planter à chaque nouvel habitant-e et pour chaque nouveau-né de notre commune. (à moduler en fonction de la réalité de la commune)

→ À Havelange, la commune a investi pour développer un nouvel espace nature et santé : le Sawhis. Le site s'étendant sur 15 ha, comprend un parcours santé, des mares, un verger, des haies vives, une prairie de fauche, un arboretum et un espace forestier.

♦ Nous prévoyons un espace vert public accessible en moins de 10 minutes à pied pour chaque citoyen-ne. Ces espaces verts comprendront notamment des bancs, des espaces pour laisser courir les chiens en liberté, etc. Ces espaces verts seront accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ils le seront également pour les parents avec enfants et pour les aînés.

- Trouver un exemple d'une commune avec un espace vert accessible à moins de 10 minutes à pied pour chacun (déclaration d'intention de Seraing → avec la création de 20 espaces verts)

♦ Nous accorderons des « permis de végétaliser » aux personnes désireuses d'améliorer leur cadre de vie, de façon à multiplier les zones de biodiversité (haies, bandes fleuries, etc.)

→ À Schaerbeek, une prime est disponible pour les citoyen-ne-s qui désirent « verduriser » leur façade. Dans cette commune où de nombreuses maisons sont à même le trottoir et ne disposent pas de jardin à l'avant, elle vise à encourager les plantes grimpantes le long des façades. La prime permet l'achat de matériel style jardinière et du plant. Afin que la plante soit placée en pleine terre, le Service Voirie se déplace chez l'habitant pour procéder à l'ouverture du trottoir.

→ À Schaerbeek, le projet Happy-Cultivons consiste en l'installation de 5 ruchers doubles dans des espaces appartenant (ou non) à la commune. On connaît l'importance des abeilles pour la pollinisation, d'autant plus dans les espaces urbains à forte densité. Le projet revêt également un caractère didactique puisqu'il est prévu, dans la convention passée avec les apiculteurs, des séances d'information publiques autour de leurs colonies.

→ Paris, Bordeaux, Grenoble, Le Havre, Marseille, ou encore Strasbourg : ces villes ont instauré le fameux « permis de végétaliser ». Les responsables communaux autorisent, sous le régime « d'occupation temporaire du domaine public », quiconque en fait la demande (habitant-e-s, associations, conseils de quartiers, commerçant-e-s, personnes physiques ou morales, ...) à « réaliser et entretenir un ou plusieurs dispositifs de végétalisation (arbre notamment fruitier, mur, jardinière mobile, tuteur, clôture, signalétique, plantation en pleine terre en pied d'arbre ou non, mobilier urbain tel que potelet,

pied de façade, fosse de plantation ou toute autre forme laissée à son initiative et à sa créativité) ».

♦ Nous favoriserons la création et l'entretien d'espaces verts (sans utilisation de pesticides) aux abords des écoles et dans les quartiers sur base de projets participatifs avec les riverain-e-s. Nous ferons établir des zones-tampons entre zones agricoles (si elles ne sont pas en bio) et écoles-lieux publics-zones d'habitat.

→ Etterbeek a créé un espace vert supplémentaire et un potager collectif profitant au plus grand nombre d'Etterbeekois. Ces jardins participatifs sont nés d'une collaboration entre la commune et des associations etterbeekoises aux finalités sociales et/ou environnementales. La gestion de parcelles potagères est confiée à des associations, avec la participation active des habitant-e-s. Les projets doivent allier la cohésion sociale, la préservation de la faune et de la flore en milieu urbain ainsi que la sensibilisation de la population et des écoles à la nature et au jardin.

→ À Ottignies-Louvain-la-Neuve la Neuve, la ville a lancé l'opération « un espace vert à adopter » en proposant aux habitants de s'occuper d'un espace vert public, un bout de trottoir, une parcelle de terre dénuée de toute plantation, etc. Moyennant la signature d'une charte avec la ville pour signaler quelle part de l'espace public est ainsi entretenu (et l'engagement de non-utilisation de pesticides), les citoyen-e-s peuvent gérer l'espace, en semant fleurs, fruits ou légumes, en pleine terre ou dans des bacs.

→ À Enghien, travailler « sans pesticides », c'est avoir une vision globale des actions menées en faveur de l'environnement. La ville « communes MAYA » s'est engagée à sauvegarder les insectes butineurs, via des plantations de haies d'essences indigènes et mellifères, et des parterres et jardinières enrichis de plants favorables aux abeilles et papillons. Par ailleurs les « mauvaises herbes » sont dorénavant « binées » ou « brûlées » par le désherbeur thermique au gaz acquis par la commune et le désherbeur thermique à eau chaude en prêt. Mais le plus important réside dans la méthode : pendant un an, la décision du « zéro pesticide dans les espaces verts » n'a pas été communiquée : il fallait privilégier les résultats concrets à l'effet d'annonce. Et ça marche !

→ À Schaerbeek, le Parc Josaphat, véritable poumon vert de la commune et l'un des plus grands espaces verts de la capitale, est désormais zéro Co2 : les véhicules à moteur n'y sont plus autorisés et les services d'entretien ont remplacé les outils à essence par des outils mécaniques (les souffleuses ont ainsi laissé la place aux « balais de sorcières ». Un véhicule électrique a spécialement été acheté afin d'intervenir sur les plaines de jeux du parc.

♦ Nous favoriserons l'aspect multifonctionnel et intergénérationnel des espaces publics verts (espace de jeux pour enfants, lieu de détente pour adolescents – ex. : skatepark, agoraspace – lieu de rencontres et d'agrément, refuge pour la biodiversité, etc.).

→ À Forest, le réaménagement de l'avenue Berkendael a été pensé pour favoriser la multiplicité des usages, donc des publics, même si cela a impliqué de couper quelques arbres.

Une commune propre

♦ Nous mènerons des actions de prévention des déchets et de sensibilisation à l'éco-consommation dans les écoles, les magasins et les lieux publics communaux (réduction des déchets, compostage à domicile, composts collectifs gérés par la Commune ou par des citoyens, relancer régulièrement des campagnes anti pubs et taxer les toutes-boîtes et panneaux publicitaires, et tout spécialement les panneaux lumineux, faire le choix d'abribus sans publicités, etc.).

→ Schaerbeek participe au projet régional Good Food. La commune mettra en œuvre un projet de réduction du gaspillage alimentaire en valorisant les invendus alimentaires des commerces locaux. « Invendus, mais pas perdus » visera également à soutenir la logistique du secteur de l'aide alimentaire et à diversifier et améliorer les dons alimentaires proposés aux populations précarisées de Schaerbeek.

♦ Nous organiserons la collecte en porte-à-porte des déchets de cuisine et de jardin pour les transformer en biogaz ou en compost. En zone rurale, nous formerons au compostage à domicile.

→ À Courcelles, après avoir mis sur pied un potager social, cultivé et entretenu par une bonne dizaine de bénéficiaires, le CPAS de Courcelles vient de se doter d'un poulailler. Ce projet réalisé par le service de réinsertion permet de réinsérer des personnes au parcours de vie difficile et éloignées de l'emploi. Redécouvrir la saveur des légumes ou des fruits, ramasser les œufs, nourrir les poules, bénéficier de cette production, ce sont des petits gestes simples, verts et qui remettent les gens debout, simplement.

♦ Nous renforcerons les services communaux de nettoyage des rues et des lieux publics.

♦ Nous augmenterons le nombre de poubelles publiques disponibles tout en les adaptant en taille et au niveau des ouvertures afin qu'elles ne soient pas utilisées comme poubelles privées.

♦ Nous prévoirons des poubelles publiques sélectives lors des grands rassemblements de personnes (concerts, fêtes publiques, marchés) et nous y privilégierons des matériaux réutilisables, consignés ou biodégradables.

♦ Nous prévoirons en suffisance des espaces adaptés pour les déjections animales ainsi que du matériel adapté de ramassage individuel.

♦ Nous généraliserons les collectes d'encombrants par des ressourceries.

♦ Nous installerons des toilettes publiques quand il en manque. Les toilettes des lieux communaux et offices du tourisme seront ouvertes aux citoyens. Nous inviterons l'Horeca à mettre gratuitement ses toilettes à disposition des citoyens qui le demandent.

♦ Nous lutterons contre les dépôts clandestins, tant vis-à-vis des propriétaires des terrains que de ceux qui

y jettent leurs déchets. Quand c'est possible, nous privilégierons le travail d'intérêt général de nettoyage plutôt que l'amende.

→ Schaerbeek est reconnue en Belgique pour sa gestion des dépôts clandestins. Les opérations coup de poing « Trash », menées conjointement avec la zone de police, servent de modèle pour d'autres communes urbaines. Mais en plus de ces opérations de répression, le Service Propreté et Espaces verts organise des récoltes d'encombrants par quartier qui viennent s'ajouter aux récoltes chez les particuliers organisées par l'opérateur régional Bruxelles Propreté.

Une commune qui réduit la pollution sonore, lumineuse et électromagnétique

- ♦ Nous veillerons à la stricte application des normes sonores aux voisinages des aéroports.

- ♦ Nous ferons établir un cadastre des champs électromagnétiques au voisinage d'antenne de téléphonie mobile et nous nous opposerons à tout placement d'antennes à moins de 300 mètres des écoles, maisons de repos, hôpitaux et bâtiments publics.

- ♦ Nous établirons un cadastre du bruit ou, au minimum, nous ferons l'inventaire des zones prioritaires (zones d'habitat, de repos...) en matière de réduction du bruit, pour préparer un plan d'action.
 - À Berlin, les verts ont mis au point une cartographie multidimensionnelle des nuisances (bruit, air, etc.)

- ♦ Nous consulterons la population sur des avant-projets de travaux dans leur quartier
 - À Namur : plus de 60 réunions sur une législature.

- ♦ Nous constituerons des ateliers citoyens afin d'enrichir les études stratégiques menées dans les quartiers (enjeux d'aménagement du territoire, de mobilité...)

- ♦ Nous tiendrons compte du bruit dans les permis d'environnement et d'urbanisme, dans la gestion des voiries, ainsi que lors de projets d'aménagement du territoire, d'aménagement de voiries ou d'achat de véhicules et de matériel par la commune.

- ♦ Nous développerons le recours à la médiation dans la prévention et le traitement des problèmes de bruit.

- ♦ Nous réduirons le bruit dans les écoles communales, partout où c'est possible, par des aménagements légers d'isolation acoustique ainsi que par des aménagements d'espaces silencieux pour les enfants qui souhaitent se retrouver au calme pendant leur pause.

Réduire l'insécurité routière

♦ Nous réglementerons la circulation routière (itinéraires des poids-lourds, revêtements silencieux des sols aux endroits sensibles, réduction de la vitesse grâce à la multiplication des zones 20 et 30, niveaux sonores des véhicules, etc.).

→ À Namur, tout le centre de Namur est en zone 30, tout comme plusieurs quartiers de Jambes, Salzennes et Bomel.

→ Par ses aménagements de voirie, Schaerbeek réduit la vitesse dans ses rues et est en passe de devenir 100% zone 30. Ceci est rendu possible grâce à une hiérarchisation correcte des voiries définissant clairement quelles sont les dessertes locales et les voiries inter-quartiers. Cette répartition est doublée d'aménagements tels des plateaux, des oreilles de trottoirs systématiques, des sécurisations de pistes cyclables qui réduisent la vitesse dans les rues.

2. Notre commune citoyenne

La commune est le premier point de contact des citoyen-ne-s avec l'autorité publique et le politique. C'est donc au niveau local que les habitant-e-s sont les mieux placé-e-s pour partir à la reconquête de leur démocratie.

Nous faisons le pari de l'intelligence collective pour garantir la gestion la plus efficace et la plus juste des biens communs au bénéfice de tous et de toutes. Nous rendrons la commune plus transparente, nous serons à l'écoute de la population et nous favorisons sa participation réelle et effective à la prise de décisions.

Nous proposons de mettre en place une série d'outils et d'engagements concrets qui permettent aux gens de vraiment décider des grands projets qui dessineront l'avenir de leur commune. Avec l'éducation et la numérisation de la société, la demande d'une plus grande interactivité via internet avec leurs élu-e-s grandit.

Faciliter l'accès à l'information

♦ Nous rendrons publiques et effectives les données publiques des instances communales (ordres du jour, procès-verbaux, budgets et comptes, enquêtes publiques, etc.) ainsi que de l'ensemble des données publiques qui dépendent des services de la commune comme la localisation des équipements collectifs (crèches, écoles, musées, théâtres, centres sportifs, recyclage, déchetterie,...), les noms des rues, le catalogue des bibliothèques, la localisation d'équipements (éclairage public, arbres,...). Nous ferons en sorte que ces différentes informations soient accessibles à toutes et à tous, notamment en rendant le site communal utilisable par n'importe qui, quelle que soit sa situation, son handicap (visuel, auditif, moteur...) et le matériel utilisé (ordinateur, navigateur internet, logiciels spécialisés...) pour y accéder. Nous rendrons ces informations et documents lisibles et compréhensibles pour le plus grand nombre.

→ Publicité des comptes rendus des conseils communaux d'Amay, Ottignies, Namur, etc.

♦ Nous créerons des espaces numériques ouverts au public avec la mise à disposition d'ordinateurs pour lutter contre la fracture numérique et la mise en place de formations pour l'utilisation des nouvelles technologies.

♦ Nous retransmettrons le Conseil communal en streaming sur internet.

→ Retransmissions des conseils municipaux de Grenoble.

• Afin d'assurer une plus grande transparence des décisions prises lors des conseils communaux par les conseillers de la minorité, nous veillerons à ce que les Règlements d'Ordre Intérieur prévoient la possibilité pour tous les conseillers communaux d'insérer dans le procès-verbal les motivations de leur vote, et cela en cas d'abstention ou de vote négatif.

• Nous permettrons à l'ensemble des partis démocratiques représentés au sein du conseil communal ainsi qu'aux citoyen-e-s et associations d'avoir accès au bulletin communal (périodique communal). Les partis, associations ou citoyens incitant à la discrimination, à la haine ou à la violence sur base de prétendue race, d'ethnie, du sexe, de la nationalité, de la religion ou des conceptions philosophiques, du handicap, de l'âge ou de l'orientation sexuelle en seront exclus.

→ À Olne, les groupes politiques représentés au Conseil communal bénéficient de 2 publications par an. Les associations, elles, bénéficient d'autant de publications que nécessaire, tandis que les sociétés et indépendants bénéficient d'une publication gratuite au lancement de leur activité.

Montrer l'exemple en matière d'éthique et de bonne gouvernance

• Nous assurerons un contrôle démocratique et la transparence des décisions des instances communales et para-communales (régies autonomes, asbl, intercommunales,...). Le cas échéant, nous fixerons des rémunérations adéquates et raisonnables, en lien avec la charge de travail réelle du mandat concerné.

Renforcer l'implication des habitants dans la vie politique

• Nous utiliserons le tirage au sort comme méthode pour impliquer toutes les catégories de la population¹ dans les décisions qui les concernent.

• Plusieurs déclinaisons sont possibles en fonction de la taille de la commune. Par exemple, une commission mixte composée d'élue-s et de citoyen-ne-s peut être chargée de donner des recommandations sur les priorités politiques de la commune pour la mandature. Elle peut aussi être mandatée pour trouver des solutions à des enjeux nettement plus concrets (rénovation d'un quartier ou aménagement d'un centre de ville ou de village). On peut aussi, plus classiquement, organiser des panels citoyens.

→ Plate-forme G1000 aux Pays-Bas (<http://g1000nu.ning.com>)

• Nous organiserons, avant les séances du Conseil communal, des réunions où élu-e-s et habitant-e-s peuvent échanger au sujet de l'actualité de leur commune.

→ À Olne, des réunions citoyennes sont régulièrement organisées avant les Conseils communaux. Les citoyen-ne-s sont ensuite invité-e-s à poursuivre leur démarche en assistant au Conseil.

• Nous créerons :

- des Conseils d'usagers ;
- des Comités composés d'élue-s et de citoyen-ne-s pour le suivi des projets communaux ;
- des Comités de suivi des activités économiques entraînant des nuisances

(riverains/exploitant/administration) ;

· des Conseils consultatifs² partout où la nécessité s'en fait sentir ;

♦ **En consacrant les moyens adéquats à leur bon fonctionnement et en sollicitant/acceptant leur avis sur les décisions qui les concernent³.**

→ Enghien a créé un comité consultatif sur le patrimoine de la commune.

→ À Saillans (France), des comités d'élus et de citoyens sont mis sur pied pour chaque projet.

♦ **Nous soutiendrons le développement des comités de quartiers et des comités de citoyens et nous leur accorderons des budgets participatifs⁴ destinés à concrétiser des projets d'amélioration du cadre de vie.**

→ À Enghien, 48 comités de quartier existent aujourd'hui, alors qu'il y en avait seulement 6 en 2001. Des réunions plénières avec les délégués de ces comités de quartier se tiennent trois fois par an en présence du collège, des services communaux de l'administration, de la police et d'experts invités ou personnes ressources.

→ À Courcelles et à Enghien, une enveloppe spécifique est réservée chaque année pour soutenir les projets déposés par les comités de quartier en matière de sécurité, d'embellissement ou fleurissement du quartier et de cohésion sociale. Ainsi, à Enghien : un comité de quartier a rénové la salle de fête de Labliau. La Ville a dégagé un petit budget spécial pour les aider dans cette entreprise.

→ À voir : le budget participatif des lycées à la ville de Paris par lequel les élèves sont invités à proposer des projets.

♦ **Nous impliquerons la population dans le débat sur le budget communal : en organisant des débats entre élus et citoyens sur l'utilisation du budget extraordinaire, en proposant plusieurs scénarios avant le vote par le Conseil communal, en proposant aux élus et aux citoyens des formations sur les finances communales, etc..**

♦ **Nous faciliterons les projets des habitants, associations ou quartiers, en particulier ceux qui favorisent la transition écologique, en plaçant à leur disposition des locaux publics, une aide matérielle ou financière ou un soutien à la création d'associations.**

→ À Courcelles, la commune a permis le développement d'un important marché de produits locaux.

→ À Olne, le système des primes communales prévoit une aide à la création d'association : 500€ sont disponibles pour aider au démarrage de toute nouvelle activité associative.

→ À Ecaussinnes, la Commune met des gobelets et plastiques réutilisables à disposition, entre autres, des associations.

2 - À noter le gros enjeu posé par la composition de ces conseils et commissions : il faut veiller à «départicatiser» au maximum pour que ces lieux de réflexion soient vivants et ouverts !

3 - Voir art. L 1122-35 et la possibilité de rendre obligatoire la consultation des conseils consultatifs. Exemples de commissions consultatives : Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM), Enfants et/ou des Jeunes, Aînés, Femmes, Solidarité internationale, etc.

4 - En fin de processus, même si la décision finale portant approbation du budget participatif revient formellement aux élus, elle résulte dans les faits du travail réalisé main dans la main avec les citoyens.

• Nous veillerons à ce que les horaires des réunions et groupes de travail soient compatibles avec la gestion d'une vie professionnelle et d'une vie familiale. Nous donnerons aux parents qui souhaitent participer les coordonnées d'accueil ou de baby-sitting de la commune.

• Nous créerons un espace de débat citoyen au Conseil communal. Les interpellations citoyennes seront suivies d'un débat et pourront ensuite faire l'objet d'une consultation populaire.

Créer un droit d'initiative citoyenne

• Nous créerons un droit politique nouveau : l'Initiative Citoyenne Communale. Elle permet d'obtenir du Conseil communal qu'il délibère et vote sur un texte précis proposé par des citoyens et, à défaut, qu'il le soumette à consultation populaire. Ce droit d'initiative citoyenne pourra aussi permettre à la commune de devenir une commune-levier vers d'autres niveaux de pouvoir.

Le processus est le suivant :

1. Le texte de l'Initiative doit réunir 10 % des électeurs. La loi sur la consultation populaire communale définit les matières dans lesquelles le droit d'initiative peut s'exercer et les procédures d'examen de validité.

2. Le conseil communal a un an au plus pour voter sur l'initiative. S'il l'accepte, il la concrétise par une délibération.

3. S'il la refuse, le texte de l'Initiative est soumis à consultation populaire communale, en même temps, éventuellement, qu'un contre-projet du conseil communal.

4. Néanmoins, l'initiative peut aussi être retirée par ses porteurs, en échange d'un vote par le Conseil communal de sa propre contre-proposition.

→ La ville de Grenoble pratique de la sorte l'interpellation et la votation citoyennes : <https://www.grenoble.fr/660-interpellation-et-votation-d-initiative-citoyenne.htm>

→ De nombreuses communes suisses utilisent cet outil, comme dans le Canton de Genève : <https://www.ge.ch/droits-politiques/initiatives-referendums-petitions/initiatives-referendums-communales.asp>

Faciliter la réappropriation des espaces publics

• Nous permettrons aux habitant-e-s des quartiers de s'organiser pour leurs projets temporaires d'occupation de rue ou d'espaces publics.

→ À Gent, le projet Leefstraat permet aux habitant-e-s d'occuper l'espace public avec leurs projets : en fermant temporairement des rues aux voitures (en coordination avec les autorités communales pour des parkings alternatifs), des espaces libres se créent pour des projets de vivre ensemble à

l'échelle d'un quartier.

Améliorer le contact entre les citoyens et le personnel communal

• Nous formerons le personnel communal, en particulier celui en contact avec les citoyens, mais par extension tout le personnel, aux techniques de la communication empathique (ou communication non violente, ou communication positive), afin d'apaiser d'éventuelles tensions ou conflit entre le personnel communal et les citoyens, afin d'éviter les incompréhensions ou les frustrations de la part des citoyens, afin de renforcer le sentiment de confiance dans l'institution communale.

3. Notre commune produit et consomme local, responsable et solidaire

La commune doit jouer un rôle actif pour proposer des alternatives de consommation et de production locales, équitables, durables, saines. Elle doit rapprocher les producteurs-trices et les consommateurs-trices. Consommer local est au cœur de nos relations sociales, du rapport à notre environnement et de notre projet économique.

Ma commune « consomme local » donne du sens à la consommation :

- en mettant les gens en contact : ceux qui achètent et ceux qui vendent ou offrent des services. La connaissance des uns et des autres permet de (re)tisser une relation, dans un espace qui devient lieu de rencontre voire de convivialité ;
- en promouvant la qualité et la durabilité des produits et services proposés ;
- en supprimant les intermédiaires, c'est le prix juste, sans pub, qui est payé et qui permet au producteur ou au prestataire de service de vivre dignement, et aux citoyen-ne-s de disposer de produits de qualité à un prix abordable ;
- le tout dans une proximité géographique : voir où sont produits, fabriqués ou transformés les biens permet de construire une identité locale.

La commune a une prise directe sur les circuits-courts et peut influencer grandement en consommant, promouvant et initiant des circuits de proximité. De cette manière elle aidera à la réappropriation du territoire par ses habitants, renforcera une identité locale et favorisera les interactions sociales.

Une alimentation durable et de qualité pour toutes et tous

♦ Nous proposons d'inclure systématiquement l'alimentation durable dans les marchés publics en faisant de l'alimentation durable la norme : un maximum de produits locaux, de saison, bio, dans les cantines scolaires, les crèches, les lieux d'accueil extrascolaires, les restaurants sociaux, les repas à domicile, les maisons de repos, les hôpitaux, lors d'événements communaux et de fêtes locales... Nous y intégrerons des clauses qui permettent d'avoir des repas sains, équilibrés et de qualité à prix coûtant (et en prévoyant un prix réduit pour les familles à faibles revenus)

♦ Nous sensibiliserons les écoles des différents réseaux scolaires afin de proposer des repas de qualité (marché commun avec la commune, mise à disposition du cahier de charge communal, formations communes du personnel des cuisines...)

♦ Nous soutiendrons des actions de sensibilisation et d'éducation autour de l'alimentation durable et de qualité ainsi que les activités favorisant l'apprentissage du goût et de la diversité alimentaire: création et diffusion de livrets de recettes, rencontres de personnes plus âgées ou de culture culinaire différente, collations saines, potagers dans les écoles, etc.

→ À Profondeville, le Potager de la Hulle est un site de 20 ares sur lequel sont cultivés, par des travailleur-euse-s du CPAS et des travailleur-euse-s en réinsertion, les légumes qui servent à produire le potage et accompagner les repas proposés au millier d'élèves des écoles communales. C'est un lieu fréquenté par les plus jeunes qui y sont sensibilisés au jardinage avec l'organisation régulière d'ateliers le mercredi après-midi.

→ Après avoir mis sur pied un potager social, cultivé et entretenu par une bonne dizaine de bénéficiaires, le CPAS de Courcelles vient de se doter d'un poulailler. Ce projet permet de réinsérer des personnes confrontées à un parcours de vie difficile et éloignées de l'emploi. Redécouvrir la saveur des légumes ou des fruits, récolter les œufs, bénéficier de cette production, ce sont des petits gestes simples, mais qui remettent les gens debout, simplement.

→ À Etterbeek, le long de la ligne de chemins de fers, les Jardins Participatifs se déploient. Et sur une parcelle adjacente de près de 1000m², ce sont des légumes bio qui poussent. Une fois récoltés, ces légumes de saison sont proposés à petits prix à l'épicerie sociale. La commune ayant conclu un partenariat avec le CPAS et avec les Missions locales d'Etterbeek et d'Ixelles, afin d'assurer une formation qualifiante en maraîchage, des stagiaires cultivent et se forment en agriculture urbaine.

♦ Nous planterons des petits fruitiers (type groseilliers, framboisiers, etc.) dans les jardins des écoles, les parcs et espaces publics et nous soutiendrons les initiatives allant dans ce sens. Lorsque les lieux le permettent, nous envisagerons aussi la plantation d'arbres fruitiers basses tiges (pommiers, cerisiers, etc).

♦ Nous (re)créerons également des vergers publics communaux (en co-gestion avec des associations et des citoyens).

♦ Nous prévoirons un accès permanent à l'eau potable dans les écoles du réseau communal, et dans les lieux publics via des fontaines.

♦ Nous orienterons les demandes d'activités vers du maraîchage et de l'élevage bio (primes, facilitateur-trice, etc.) et nous nous opposerons aux implantations d'élevages intensifs industriels.

♦ Nous soutiendrons le développement de Groupes d'achat collectif (GAC) ou de Groupements de soutien à l'agriculture paysanne (GASAP) en mettant un local à leur disposition, en faisant connaître leur existence ou prenant l'initiative de lancer une dynamique locale en ce sens.

→ La commune de Schaerbeek a soutenu l'implantation chez elle de BeesCoop. Cette initiative citoyenne, qui vise à développer un supermarché participatif et circuit court, a pu bénéficier d'une prime aux initiatives citoyennes. BeesCoop a également été soutenu grâce à des moyens logistiques que la commune a pu mettre à sa disposition.

♦ Nous organiserons et/ou soutiendrons un marché local et/ou biologique (rythme hebdomadaire-mensuel) des producteurs-trices et artisan-e-s locaux. Nous mettrons un espace communal à disposition des citoyen qui souhaitent l'organiser.

→ À Theux, le marché artisanal est initié par la locale Ecolo. À Courcelles, le marché mensuel des produits locaux est soutenu par la commune.

→ La commune de Schaerbeek a favorisé l'implantation et la pérennisation du marché des Écuries van de Tram. La commune a, dans un premier temps, servi d'intermédiaire entre les maraîchers-chères et la STIB, propriétaire du bâtiment, qui désirait réaffecter ces locaux. Ensuite, Schaerbeek a repris le bail du dépôt STIB afin de pérenniser l'implantation du marché.

♦ Nous nous engagerons dans la campagne « commune du commerce équitable » menée par OXFAM qui encourage les communes à avoir des produits de consommation issus du commerce équitable (cafés, jus de fruit, thés...), surtout pour les produits qui n'ont pas d'équivalent dans la production locale.

→ Fléron est commune du commerce équitable et propose lors de ses événements festifs, réception des produits issus du commerce équitable.

Consommer autrement

♦ Toute une série d'initiatives sont développées par des citoyennes-actrices et des citoyens-acteurs de changement, telles les repair-cafés, donneries, trocantes, ressourceries, SEL (échanges de services et de savoir-faire), etc. Il ne s'agit pas de se les approprier, mais de jouer un rôle stimulant et facilitant.

♦ Nous allons promouvoir les initiatives citoyennes en publiant les infos dans les canaux de communication communaux (journal communal, Facebook de la ville, etc.).

- ✦ Nous mettrons à disposition des locaux communaux et des espaces de stockage et consacrerons une partie du budget via le plan de cohésion sociale ou, mieux encore, via un budget participatif pour les initiatives « consommer autrement ».
- ✦ Nous prévoyons des marchés publics qui facilitent le recours aux entrepreneurs locaux et privilégient l'économie sociale. Une charte « stop au dumping social et environnemental » permet aux communes de s'engager pour des marchés publics intégrant des clauses sociales et environnementales.
- ✦ Nous soutiendrons les initiatives citoyennes visant au partage de savoirs, à la lutte pour la réduction des déchets, contre la surconsommation et contre l'obsolescence programmée via des projets de recyclage et de réparation d'objets d'usage courant.

Promouvoir la production locale

- ✦ Nous valoriserons les productions locales de qualité et l'alimentation durable en associant les producteurs, les artisans (bouchers, boulangers, pâtisseries...), le secteur Horeca et les acteurs locaux (tels les GAL, Maison du Tourisme ou syndicats d'initiative).
- ✦ Nous insérerons dans les guides touristiques des signalétiques visant à valoriser les projets et acteurs et actrices en alimentation durable.
- ✦ Nous favoriserons l'installation des jeunes ou le développement des plus petites exploitations, créatrices de main d'œuvre, notamment lors de l'affectation de terres communales.
- ✦ Nous édicterons des règles d'attribution des terres favorisant les productions biologiques, les filières courtes, la conservation des ressources et de la biodiversité, notamment par une régie foncière communale.

→ Exemple (mais à ce stade inabouti de Ohey)

Payer autrement avec les monnaies locales ou complémentaires

- ✦ Nous soutiendrons la mise en place d'une monnaie locale ou complémentaire.
- ✦ Nous proposerons que les jetons de présence des Conseillers communaux soient au moins partiellement ou de manière occasionnelle et symbolique payés en monnaie locale ou complémentaire. Nous intégrerons la monnaie locale ou complémentaire dans les cadeaux offerts par la commune (départ à la pension, fête des jubilaires, remise de diplômes dans les écoles communales...). Et nous demanderons que la monnaie locale ou complémentaire soit utilisée lors d'événements coorganisés par la ville (concerts, apéro urbains, ...)

♦ Nous permettrons de payer des services communaux avec la monnaie locale ou complémentaire (documents administratifs, taxes, etc.)

→ Les monnaies locales ou complémentaires se développent de plus en plus (Liège : le Valeureux, Grez Doiceau : les Blés, Ottignies-Louvain-la-Neuve la Neuve : le Talent...). Cette monnaie locale circule dans une zone géographique déterminée, ce qui soutient l'économie locale et fait augmenter le PIB de la commune. Plus une commune l'utilisera et la promouvra plus le cercle sera vertueux

Investir autrement

♦ Les finances communales sont de plus en plus restreintes. Là où des marges existent, le volet financier doit jouer un rôle actif dans le développement d'investissements qui soutiennent des projets créateurs d'emplois, durables et solidaires.

♦ Nous investirons dans des projets citoyens et solidaires sur notre territoire. Par exemple, en s'engageant à investir le même montant que celui rassemblé par les citoyens (en plafonnant l'investissement).

♦ Notre commune (et les intercommunales auxquelles elle participe) se défera des produits financiers soutenant les investissements dans les énergies fossiles, charbon, pétrole, gaz et nucléaire.

♦ Notre commune placera une partie de ses réserves financières dans des parts de coopératives locales et/ou régionales.

♦ Notre commune encourage le développement de coopératives d'utilité publique pour mettre en œuvre ses missions d'intérêt général

♦ Lors de la rédaction des cahiers de charges, notre commune veillera à insérer des clauses sociales, environnementales et contre le dumping social pour tous les marchés qu'ils soient de service (y compris financiers) ou de travaux. Elle sera aussi très attentive à éviter les banques qui ne s'engagent pas dans la lutte contre la fraude fiscale et le blanchiment d'argent, ou qui investissent dans les énergies fossiles

4. Notre commune est dynamique

La commune de demain sera dynamique et attractive. Nous refusons de laisser notre centre-ville, notre cœur de village ou nos quartiers mourir au profit d'un développement des activités en périphérie. À l'heure actuelle, dans beaucoup de villes et villages le constat n'est pas bon : le commerce de proximité souffre, les centre-villes et les quartiers se vident, les mastodontes commerciaux se développent (le plus souvent en dehors des villes) et les activités conviviales se font rares.

Certains leviers existent pour inverser cette tendance. L'activité économique, le tourisme, la culture, les initiatives citoyennes, les activités pour les enfants et les jeunes, etc., sont des éléments essentiels pour nos communes car ils sont synonymes de dynamisme. Et créent un tissu économique et social de proximité ancré dans les réalités locales.

Demain, notre commune devra disposer d'une offre de commerces et de services correspondant aux besoins des habitant-e-s. Elle devra également tout mettre en œuvre pour les inciter à se tourner vers cette offre. Elle devra aussi refuser les projets déconnectés de leur environnement, comme les grands zonings commerciaux en périphérie, au profit de la valorisation de l'infrastructure commerciale existante et du développement d'un commerce complémentaire, innovant et à taille humaine.

Le développement du tourisme de proximité, qu'il soit urbain ou rural, offre aussi des opportunités à saisir. Ecolo milite pour un développement touristique raisonné, dans le respect des impératifs environnementaux et en adéquation avec le potentiel local. Les villes qui ne disposent pas d'un potentiel touristique important ont également une carte à jouer en termes d'amélioration du cadre de vie.

La culture et l'art ont également leur place dans la dynamisation des villes et villages et la réappropriation de l'espace public par les habitants. Bien souvent, ces aspects sont oubliés au profit d'une vision basée uniquement sur l'aspect commercial. Au contraire, nous voulons irriguer l'espace public par la culture.

Enfin, des initiatives menées par des groupes citoyens amènent de la vie et du lien social, intergénérationnel dans leur quartier : brocante, fête des voisins, jardin ou potager partagés, compost collectif, projet collectif d'embellissement du quartier. Ce sont autant d'exemples qui ramènent convivialité et dynamisme au sein des villes et villages.

Soutien au dynamisme économique local

- Nous ferons le cadastre de ce qui existe et ce qui manque au cœur des villages en terme d'offre de services.
- Nous mettrons des cellules commerciales à disposition de commerçants désireux de développer un projet innovant, manquant ou cohérent du point de vue de l'équilibre commercial et/ou attendu par la population.

Ces cellules commerciales seront bien intégrées au tissu urbain et disposeront d'une accessibilité et d'une attractivité optimale. La mise à disposition de ces cellules pourrait se faire sur base d'appel à projets ou de concours.

→ À Enghien, la Ville a acheté un bâtiment dans l'artère commerçante. Il aura trois fonctions : aider un-e porteur-euse de projet commercial au rez-de-chaussée, prévoir du logement public aux étages, donner accès à un élément majeur du patrimoine de la ville aujourd'hui inaccessible.

- Nous créerons une Agence Immobilière Commerciale prenant en charge, pour le compte de la commune et des propriétaires qui le souhaitent, la gestion de leurs bâtiments commerciaux.
- Nous soutiendrons la mise en place d'outils de fidélisation comme des monnaies locales⁵.
- Nous accompagnerons les porteurs-euses de projets de développement local en développant des couveuses d'entreprises dans le centre-ville et dans les quartiers adéquats en concertation avec les écoles et/ou universités présentes sur le territoire de la commune. Et en stimulant la mise sur pied de groupements d'employeurs (via les ADL par exemple).
- Nous nous appuierons sur les outils économiques (intercommunales par ex.) et les structures d'accompagnement des (nouveaux) entrepreneurs (guichet d'entreprise, UCM) pour soutenir les acteurs économiques locaux notamment pour faire face aux évolutions sociologiques, juridiques.

→ Voir par exemple l'espace de coworking « Molengeek »

- Nous développerons un partenariat avec une plate-forme de crowdfunding facilitant l'investissement de l'épargne dans des projets économiques de proximité.
- Nous développerons une communication communale au service de l'économie locale en systématisant l'utilisation du bulletin ou le portail internet communal comme outil de promotion de l'économie locale et innovante (annuaires des commerçants, informations sur les marchés et présentation et promotion des nouvelles activités...);

→ À Enghien, le bulletin communal présente à chaque numéro les commerçant-e-s qui se sont installés dernièrement sur le territoire et un concours offre un cadeau en relation avec l'un d'eux ou

avec un événement dans la ville, un anniversaire d'un commerce, etc.

♦ Nous orienterons les activités touristiques vers un tourisme participatif et durable, jeune et abordable qui s'appuie sur notre histoire et notre patrimoine (réseaux Greeters⁶, journée découverte, folklore, auberge de jeunesse, etc.) et qui tend vers un impact positif sur le tissu commercial local.

Veiller à la convivialité et à la cohésion sociale

♦ Par exemple, via le plan de cohésion sociale, nous solliciterons la création de comités de quartier ou de groupes citoyens qui ont pour vocation de dynamiser leur environnement direct et de renforcer le lien social.

♦ Nous veillerons à la convivialité de l'espace public en multipliant les lieux accessibles aux familles, aux groupes et aux associations (salles communales, espaces verts, de plaines de jeux, zones de loisirs, etc.) et en sollicitant et soutenant les initiatives privées et citoyennes (fêtes de quartiers, groupements d'achat commun, marchés locaux, brocante, jardin ou potager partagés, compost collectif, projet collectif d'embellissement du quartier, etc.).

Dynamiser la culture et le sport grâce à la Commune.

♦ Nous accorderons un soutien aux activités et aux infrastructures culturelles et sportives en toute transparence.

♦ Nous soutiendrons le dynamisme de la commune en favorisant l'organisation d'activités culturelles accessibles à tous les publics au sein du village, du centre-ville et des quartiers en concertation avec les acteurs et actrices locaux.

→ À Enghien, le centre culturel et la bibliothèque s'associent pour offrir un film d'animation un mercredi puis une animation à la bibliothèque le mercredi suivant sur un thème identique et ce pour un tarif très attractif.

♦ Nous développerons les initiatives favorisant l'accès à la culture pour tous. Cela peut prendre la forme d'un package-culture comprenant des abonnements aux musées communaux ou des entrées gratuites pour les événements culturels sur le territoire communal, mais aussi, pour élargir l'horizon, dans des communes limitrophes. Cela peut aussi prendre la forme d'un chèque-culture offert à chaque jeune de 18 ans qui lui permettra d'acheter des livres, des tickets de concert et des places de spectacles.

♦ Nous soutiendrons la pratique de la musique en mettant à la disposition des différents groupes musicaux de la commune des locaux aménagés pour la pratique en groupe sous différentes formes avec du matériel musical de base. (Pupitre, podium de direction, ampli, matériel de percussion...). Un local avec du matériel d'enregistrement et du personnel technique sera mis à la disposition des différents groupes musicaux et orchestres de la commune à prix avantageux.

- Nous participerons à la promotion des groupes musicaux, des artistes pratiquant les arts plastiques et des groupes folkloriques de la commune en fournissant un soutien administratif, ainsi qu'une aide à la promotion via internet et une diffusion de leurs activités dans le bulletin communal.
- La commune mettra à disposition les lieux culturels les jours où ils sont inoccupés (scène de spectacle, instruments, locaux, matériel...) de sorte à favoriser pour tous, l'accès à des locaux adaptés à la création artistique et à la vie culturelle. Nous mettrons une salle d'exposition permanente à la disposition des arts visuels de manière à ce que ces arts ainsi que ces artistes soient valorisés. Nous mettrons un local à la disposition d'organiseurs d'atelier créatifs. Les groupes folkloriques de la commune pourront bénéficier d'un local pour leurs réunions mensuelles et le stockage de leur matériel patrimonial. Nous veillerons à préserver les cultures locales et leurs moyens d'expression
- Nous instaurerons des aides financières quand les situations le justifient de manière à ce que la pratique artistique et sportive soit accessible à tous.
- Nous participerons à la promotion des clubs sportifs de la commune de manière équilibrée et nous fournirons un soutien administratif.
- Nous accorderons un soutien équilibré aux infrastructures et aux activités sportives pratiquées par les filles et les garçons.

5. Notre commune amie des enfants et des jeunes

Une commune amie des enfants et des jeunes, c'est d'abord une commune qui répond aux préoccupations des parents : trouver le soutien nécessaire après une naissance, disposer de places dans les milieux d'accueil pour la petite enfance et dans les écoles, des activités extrascolaires accessibles à toutes et tous, une préoccupation pour la sécurité des enfants et des jeunes, notamment dans leurs déplacements. En devenant « amie des enfants »⁷, la commune entre dans un réseau dont la dynamique repose sur le partage et la valorisation des bonnes pratiques et des innovations sociales.

Mais une commune amie des enfants et des jeunes favorise aussi l'émancipation et l'autonomie des adultes de demain, à un âge où les inégalités sociales s'avèrent déjà déterminantes. Il ne suffit donc pas d'assurer le droit à l'éducation ou aux loisirs, mais aussi à un niveau de vie suffisant, à la santé, à l'expression et à la participation.

Au niveau local, cela passe, par exemple, par l'accès à des espaces verts et des aires de jeu, des rues et des places adaptées, des dispositifs qui favorisent la parole des enfants, des lieux pour permettre aux jeunes de se réunir, de faire la fête (ex. : mise à disposition de salles adaptées pour organiser des soirées), etc.

Nous mettrons en place des initiatives pour diminuer les accidents de la route impliquant des jeunes, notamment lors des retours de soirées (ex. : campagne de prévention, mise en place de bus ou taxis-jeunes pour les retours de soirées, présence de voitures tonneaux de la police à la sortie des écoles ou des soirées...

Nous voulons des communes amies des enfants et des jeunes, qui veillent à leur bien-être de chacun dès le plus jeune âge, qui permettent aux petits et grands, sans distinction d'origine sociale ou culturelle, de sexe, de condition physique, de grandir et de se développer.

Nous voulons des communes où dès le plus jeune âge une attention est accordée pour qu'enfants et jeunes atteints de handicap mental, physique ou sensoriel, puissent avoir accès et participer à l'ensemble des activités et des espaces

Accueil de la petite enfance

- Dans les milieux d'accueil, nous faciliterons l'accueil des enfants avec un handicap ou une maladie chronique en intégration avec les autres enfants.
- Nous apportons un maximum d'information et supportons les initiatives et services soutenant les parents lors d'une naissance. Nous nous assurerons que les parents en situation précaire aient les moyens d'élever leurs enfants dans la dignité, notamment à travers le soutien du CPAS.
- Nous privilégierons le soutien concret comme la mise à disposition d'heures de travail d'un service d'aides familiales plutôt que des cadeaux de naissance.
- Nous organisons des espaces de parole et de rencontre pour jeunes parents et leurs enfants et une offre de garde ponctuelle type « halte-garderie » accessible à tous.
- Nous permettons l'accès de tous les enfants à un milieu d'accueil de qualité.

Pour les enfants qui fréquentent une crèche ou un autre milieu d'accueil collectif, la qualité de l'accueil est fondamentale pour le développement du lien d'attachement, leur socialisation, la construction de leur identité, etc. Il faut donc des places d'accueil et de qualité en nombre suffisant. Outre le développement de crèches publiques ou de structures subsidiées par les pouvoirs publics où les tarifs sont fixés en fonction du revenu des parents, la commune doit jouer un rôle actif pour développer des partenariats, rendre attractif l'installation d'accueillantes, soutenir leur formation, etc.

- Nous veillerons à prévoir des places d'accueil disponibles rapidement pour les plus petits, mais aussi en accueil extra-scolaire pour permettre aux jeunes parents de répondre rapidement aux offres d'emploi, de formation.... Ces places pourraient être réservées dans des structures organisées : haltes-garderies, crèches, maisons communales de l'enfance, co-accueils, accueillantes encadrées.

→ À Sombreffe, à l'image de Gembloux sous la précédente législature lorsqu'Ecolo était en majorité, la commune a mis en place un système de primes à l'installation d'accueillantes - 1000€ - et à l'acquisition du matériel de sécurité. Cette prime est « renouvelable » tous les 3 ans pour l'achat de matériel de puériculture et de jeux. Les accueillantes doivent s'engager pour percevoir cette prime à respecter la grille tarifaire de l'ONE et à rester ouvertes pour une durée minimale de 3 ans.

→ À Ottignies-Louvain-la-Neuve, des crèches parentales ont été créées.

- Nous prévoyons des dispositifs d'accueil souples.

Les parents n'ayant pas d'emploi recourent peu aux milieux d'accueil, par manque de ressources financières, mais aussi en raison de freins sociaux ou culturels, ou encore parce que les règles des milieux d'accueil donnent la priorité aux parents qui travaillent. Or, ne pas avoir de place pour son enfant est un frein au besoin de souffler, de pouvoir se rendre à des rendez-vous sociaux, médicaux, de recherche d'emploi, de formation. Et ce sont le plus souvent les femmes qui se voient ainsi pénalisées, sans oublier les

répercussions négatives pour le développement de l'enfant. Dès lors, nous veillerons à prévoir un dispositif d'accueil souple : en allant à la rencontre des familles (présence dans des lieux publics comme des marchés) ; en mettant sur pied des milieux d'accueil flexibles (haltes-accueil) qui permettent aux enfants d'être accueillis quelques matinées ou après-midi par semaine ; en organisant du multi-accueil (qui combine crèche et halte-accueil) ; en valorisant les langues et les cultures (guirlande avec des mots dans la langue de chaque enfant) ; etc.

→ Mise en place de « bébé bus », etc. (sur base d'un projet développé par la province de Namur et notamment Sombreffe où nous sommes en majorité, une camionnette, chargée de matériel de puériculture et d'animation emmène chaque jour une équipe de puéricultrices vers un endroit différent, une salle communale autorisée par l'ONE, où les enfants de 0 à 3 ans peuvent être accueilli).

Accueil extrascolaire

• Nous développerons et renforcerons l'accueil extra-scolaire en donnant un cadre professionnel aux accueillant-e-s.

Les activités sont inclusives et suffisamment diversifiées (culturelles, sportives, créatives, mise en contact avec la nature...) pour qu'elles puissent intéresser enfants et jeunes, après l'école, le week-end, et pendant les vacances scolaires. Nous veillerons également à permettre l'intégration des enfants à besoins spécifiques en s'appuyant sur l'expertise des associations spécialisées.

→ Les Brede scholen en Flandre créent un cadre de vie et d'apprentissage dans lequel les enfants peuvent s'épanouir davantage, tout en y impliquant leurs parents et le quartier (tissu associatif, culturel, sportif, académie...).

Encourager les déplacements actifs

• Nous favoriserons l'autonomie des enfants afin qu'ils puissent ainsi se déplacer sans devoir être accompagnés systématiquement par un-e adulte.

En effet, la circulation est rarement pensée en fonction des enfants (effets « barrière » dus à des voiries difficilement franchissables, etc.) et l'accessibilité géographique des infrastructures (écoles, clubs sportifs, centres de loisirs, etc.) en est rendue plus difficile. Des cheminements piétons, un bon état des trottoirs dans des circuits repensés, des passages piétons rénovés, des brevets vélo et actions « défi l'école à vélo » sont autant de points d'attention et d'actions qui favorisent cette autonomie.

→ Namur a développé deux « Pedibus » (bus piétons collectifs), l'un à Malonne, l'autre à Loyers. C'est un moyen écologique et économique de se rendre à l'école, c'est bon pour la santé, ça permet de découvrir la nature, de discuter avec les copains, les habitants, ça réduit le nombre de voitures aux heures d'arrivées à l'école, ça permet aux enfants de mieux maîtriser les règles de sécurité à proximité des routes... Bref, c'est un bel outil de mobilité.

→ À Haguenau, en Alsace, la municipalité a mis en place des itinéraires piétons et cyclables sécurisés et balisés : des macarons de couleur permettent aux enfants d'identifier l'itinéraire sur lequel ils se

trouvent. Une école a remis à chaque élève une carte de la ville en indiquant les différents trajets praticables pour rejoindre l'école depuis chaque quartier.

♦ Nous serons à l'écoute des enfants concernant les aménagements de l'espace public. Adultes et enfants n'ont pas le même rapport à l'espace public : leurs besoins sont différents, et les attentes sont exprimées de manière différente. Il est donc important de prendre en compte ces spécificités dans les projets d'aménagement.

→ Dans le cadre de son « Plan Paysage et Patrimoine », la ville de Nantes a invité les élèves fréquentant les établissements scolaires d'un quartier à participer à des animations (marche exploratoire, séance de dessins...) visant à l'observer et faire part de leurs souhaits pour l'améliorer.

Être à l'écoute des enfants et des jeunes

♦ Nous voulons donner une place aux enfants et aux jeunes dans l'installation ou la rénovation des espaces récréatifs. Les plaines et autres terrains de jeu sont souvent très formatés, conçus avec des équipements standardisés, laissant peu de place à l'imagination et à la créativité.

→ Entre 2009 et 2014, sous l'impulsion de nos ministres, la région bruxelloise a créé des plaines de jeux innovantes (buttes engazonnées, éléments design sans fonction attribuée a priori, fontaines d'eau, mur où dessiner à la craie, « coin des secrets », etc). Comme cela se pratique couramment dans les pays nordiques, une plaine a également été équipée d'un coffre à jouets qui, loin de disparaître, sont au contraire plus nombreux qu'au moment de l'inauguration !

→ L'aménagement des aires récréatives peut, comme pour les espaces publics, partir des besoins exprimés par les enfants, ainsi, la plaine de jeux Bonnevie, à Molenbeek.

→ Le dialogue avec les enfants et les jeunes peut aussi être mis en œuvre dans le cadre de l'occupation d'espaces verts. Ainsi, au Bois du Wilder à Bruxelles et dans la Forêt de Soignes, un travail de médiation a été mené entre les gestionnaires des lieux et les mouvements de jeunesse, afin de permettre à ces derniers d'organiser des activités dans ces espaces, tout en préservant la nature.

♦ Nous donnerons une place aux jeunes dans l'espace public et nous serons à leur écoute.

→ A Bruxelles, JES et son projet Yota⁸, fait entrer en dialogue les jeunes et les responsables politiques ou administratifs, ainsi que les professionnels des espaces publics (urbanistes, architectes).

♦ Nous soutiendrons les associations telles que les maisons de jeunes, les mouvements de jeunesse (locaux, transports pour le camp...), les groupements, les clubs de jeunes qui répondent à des critères de qualité négociés avec la commune.

♦ Nous créerons une maison des jeunes.

♦ Nous soutiendrons ou créerons des maisons de quartier où des activités intergénérationnelles seront

mises en place entre jeunes et personnes âgées.

♦ Nous organiserons la représentation des enfants et des jeunes par le biais d'un conseil des enfants, d'un conseil communal des jeunes, d'une commission jeunesse représentative ou d'un conseil de participation qui ne sera pas limité aux seules questions d'enfance ou de jeunesse.

Accès à une alimentation de qualité

♦ Nous favoriserons l'accès à une alimentation de qualité dans les cantines scolaires. Nous privilégierons les circuits courts et les fruits et légumes de saison. Nous donnerons la priorité au bio. Nous refuserons les OGM. Nous choisirons des viandes de qualité différenciée, du poisson issu de la pêche durable. Nous prévoyons également des réfectoires suffisamment grands où l'insonorisation est pensée.

♦ Nous assurerons l'accès à une alimentation de qualité pour les moins nantis.

→ Fontenay-sous-Bois (France) : depuis 2009, les enfants des familles les plus précarisées accèdent gratuitement à la cantine le midi. Cette mesure à coût restreint a, par ricochet, permis d'augmenter le nombre d'enfants participant aux activités extrascolaires. La commune a également mis en place des petits déjeuners gratuits pour l'ensemble des enfants fréquentant ses établissements scolaires.

♦ Nous mettrons les enfants en contact avec l'alimentation et la nature en créant des potagers et des poulaillers dans les écoles, en plantant des arbres fruitiers et des arbustes de petits fruits dans - ou aux abords - des écoles et dans les espaces publics.

♦ Nous encouragerons par ailleurs les activités scolaires qui permettent la découverte de la nature et de l'alimentation : visites actives de fermes, cueillette de champignons, cuisine des légumes cultivés dans l'enceinte de l'école...

♦ Nous encourageons un enseignement participatif plutôt que compétitif.

6. Notre commune est conviviale et solidaire

Une commune où il fait bon vivre, c'est une commune conviviale : les habitant-e-s s'y côtoient, échangent et réalisent des projets communs.

Nous défendrons une communauté humaine dans laquelle chaque femme, chaque homme, chaque enfant doivent pouvoir manger à sa faim, dormir au chaud et en sécurité conformément à la dignité humaine. Chacun doit pouvoir bénéficier d'un coup de main lors d'un accident de la vie ou d'un passage difficile. Sans être montré du doigt, en toute dignité. Tout le monde doit également pouvoir être autonome au maximum dans sa vie quotidienne et dans ses choix.

C'est pourquoi notre commune mise sur les capacités de chaque être humain à se réaliser, en relation avec sa famille ses amis et les habitants de la commune. Mais elle mise également sur le développement des biens communs et des services collectifs de la commune, pour soutenir chacun.

En effet, la convivialité et la solidarité s'organisent aussi au niveau communal. Entre les habitant-e-s et avec le soutien de la collectivité, à travers notamment l'action de la commune et du CPAS.

Affaires sociales : tous les leviers au service de la solidarité !

Les règles générales encadrant l'octroi des allocations de chômage et des allocations sociales dépendent du gouvernement fédéral. Le financement des CPAS et des politiques de cohésion sociales dépend largement des régions. La commune et le CPAS ont cependant de nombreux leviers permettant de construire des solidarités et de soutenir l'émancipation des personnes précarisées.

♦ Nous demanderons un Conseil de l'action sociale avec un fonctionnement transparent et professionnel. La méthode de prise de décision sera explicitée au bénéficiaire. Les aides sociales resteront attribuées selon des critères explicites. Les travailleurs sociaux resteront attentifs au respect de la vie privée des bénéficiaires. Nous refuserons la logique de sanctions liées au PIIS.

♦ Nous mettrons à disposition des citoyen-ne-s des biens et services collectifs en suffisance (crèches, maisons de repos, logements publics, logements d'urgence, espace numérique, repas à domicile, salon lavoir collectif, accueil extra scolaire, écoles de devoir, etc.).

♦ Nous développerons des services sociaux adaptés (service énergie, médiation de dettes, service logement...) via une intervention financière dans les tarifs des services proposés, mais aussi en octroyant une dotation communale suffisante au CPAS.

♦ Une attention particulière sera accordée aux parents seuls avec enfants afin de les informer et de les aider à introduire leur dossier auprès du SECAL en cas de non-paiement des créances alimentaires pour les enfants de la part de leur ex-partenaire.

♦ Nous veillerons à une gestion du personnel dynamique : objectivation des recrutements, formation permanente, évaluation formative, mais aussi là où c'est possible en fonction des moyens disponibles et du cadre légal, passage à 32 heures/semaine et mise en place d'un plan Tandem entre travailleurs jeunes et âgés.

♦ Nous accorderons des prêts à 0 % pour des petits travaux et des aménagements relatifs aux économies d'énergie.

♦ Nous mettrons tout en œuvre pour que chacun puisse se vêtir, manger à sa faim, se loger et se chauffer en soutenant activement toutes les initiatives citoyennes allant dans ce sens.

♦ Pour permettre à chacun-e de participer à des activités collectives favorisant à la fois la rencontre, l'autonomie et soulageant le budget des ménages, nous mettrons en place ou soutiendrons des initiatives comme les donneries, gratifiera (foire aux dons), épiceries et cantines sociales, plate-forme de mise en commun de bien, etc.

→ À Écaussinnes, la majorité a mis en place une épicerie sociale.

♦ Nous soutiendrons les associations locales existantes, notamment via la création d'une plate-forme communale des associations.

♦ Nous formerons plusieurs membres du personnel communal à la langue des signes afin de garantir un accueil et un accompagnement des personnes sourdes.

♦ Nous formons le personnel communal et les enseignants à la détection de l'analphabétisme et à la relation avec les familles les plus pauvres.

- Nous contribuerons activement à la mise en place d’initiatives citoyennes telles que « gratifierias », bourses de vêtements, potagers collectifs, etc.
- Nous soutiendrons les initiatives de mise à disposition de casiers pour les sans abris.
- Nous accentuerons les efforts d’insertion socio-professionnelle, via notamment les articles 60, en travaillant à des partenariats et des stratégies de réinsertion avec les acteurs publics et associatifs, afin de maximiser la remise à l’emploi et de contrer les effets de seuil lorsque le bénéficiaire arrive à la fin de son contrat Article 60.
- Une personne ou une cellule du service communal sera spécialisée dans l’accompagnement des personnes handicapées dans l’obtention de leurs droits et l’introduction de leurs dossiers.
- Nous organiserons une « rencontre des droits sociaux » qui mettra en contact les citoyens et les différents acteurs concernés afin de lutter contre le « non-recours aux droits sociaux ».
- Pour un accueil positif et respectueux des primo-arrivants
- Nous accueillerons les réfugiés dans la dignité, la tolérance, le respect de chacun dans ses choix de vies et convictions religieuses, dans le cadre du respect de la loi. Nous inclurons les initiatives citoyennes qui veulent s’y impliquer favorisant ainsi les rencontres entre les personnes de cultures différentes et la cohabitation dans la bienveillance. Des assistants sociaux seront disponibles pour les aider ainsi que des médiateurs pour prévenir les conflits éventuels dus à des incompréhensions et malentendus.
- Nous organiserons et médiatiserons des initiatives d’échange, de rencontre, visant l’intérêt général, afin de casser les clichés et de montrer leurs apports positifs.
- Nous investirons des moyens suffisants dans les écoles afin d’accompagner les enfants de tous les migrants et migrantes, permettre leur intégration parmi les autres élèves et, par ce biais, favoriser le vivre ensemble et la solidarité entre les familles.

Des initiatives innovantes en matière de logement

- Nous créerons une agence immobilière sociale (AIS) ou développerons un partenariat actif avec celle-ci. Elle permettra de mettre en lien propriétaires et locataires, en garantissant aux propriétaires le versement d’un loyer et en donnant accès à un loyer modéré et à un accompagnement social, et en contribuant à l’entretien du logement.
- Nous augmenterons, là où ils font défaut, le nombre de logements sociaux et publics en veillant à la qualité de ceux-ci.
- Nous soutiendrons les travaux d’aménagements nécessaires pour rendre un maximum de logements accessibles aux personnes à mobilité réduite.

♦ Nous développerons les Community Land Trust (CLT). Ces organismes prennent possession de biens immobiliers et ne revendent que le bâtiment aux candidats propriétaires, afin de réduire le coût de l'achat, le sol restant la propriété du CLT. Organisés sous forme d'ASBL, ils sont gérés en commun par les citoyens et les pouvoirs publics.

→ À Fléron, la politique d'octroi des permis d'urbanisme de l'échevin du logement prévoit de réaliser minimum 30% de nouveaux logements privés en logements dits « adaptables », de diversifier la taille des logements et favoriser la mixité sociale, d'encourager la création de logements intergénérationnels dits « Kangourous », etc.

♦ Nous favoriserons l'envol des jeunes adultes de chez leurs parents en luttant contre les prix excessifs des logements et en proposant des alternatives aux prêts bancaires dont les exigences sont bien trop élevées.

♦ Nous favoriserons les initiatives de type « priorité au logement » (housing-first) pour l'intégration des personnes sans abris.

♦ La Commune instaurera un système de soutien aux propriétaires qui louent leur logement via AIS, convention de partenariat avec le CPAS ou encore dans le cadre d'un projet de logement solidaire, à loyer conventionnés. Elle soutiendra aussi concrètement ceux qui améliorent de manière substantielle la performance énergétique de leur logement.

♦ Nous mettrons en place une cellule communale d'action contre les logements vides, en lien avec les autorités régionales (cadastre des logements vides, contacts avec les propriétaires, taxes ou amendes sur les logements vides, prise en gestion publique, actions de remise sur le marché...)

♦ La Commune veillera à assurer, via ses travailleurs sociaux du service logement, un accompagnement adéquat dans les contacts entre les personnes en recherche de logement et les propriétaires

♦ Nous prendrons des initiatives pour lutter contre les loyers abusifs. Les loyers doivent correspondre à la qualité du logement et à sa consommation en énergie. Ainsi, par exemple, la Commune, en cas d'identification d'un loyer manifestement abusif par l'un de ses services ou par une association agréée, pourra instaurer une médiation entre propriétaire et locataire afin d'aider à résoudre le problème, notamment pour les logements soumis à permis de location.

♦ Nous veillerons à ce que le plan d'ancrage communal du logement (exigence pour les communes de développer 10 % de logement social) soit développé, en étant réaliste et volontaire

♦ Nous appliquerons les règlements communaux déjà existants en termes de lutte contre les logements vides et le vide locatifs. Nous mettrons en place une politique volontariste pour que tout logement vide soit orienté vers la transformation en logement destiné aux familles à petit budget, notamment en les confiant à la gestion des AIS.

→ Louvain la Neuve a mis en pratique le principe de saisie des logements vides et remise sur le marché locatif.

♦ Nous mettrons en place les conditions pour que les initiatives des citoyen.ne.s qui choisissent l'habitat léger pour des raisons économiques ou écologiques soient soutenues. Si la décision finale sur la légalité en terme d'aménagement du territoire revient à la Région, la commune possède dans ses outils les moyens de soutenir les projets d'habitat léger : le développement de PCAs prévoyant des règles urbanistiques adaptées, le vote de mentions demandant à la Région wallonne d'adapter sa législation, l'attribution de permis d'implantation (pour les habitats mobiles), l'aide à la l'administration d'un domaine touristique, quand celle-ci est défailante

→ Louvain-la-Neuve a intégré dans son schéma de structure communale la reconnaissance du projet expérimental d'habitat écologique et léger de La Baraque.

♦ Nous ferons appel aux subsides prévus par les Régions pour l'amélioration des structures des zones d'habitats permanents et encouragerons les habitants à faire appel à la "prime pour l'amélioration d'une habitation qui n'est pas un logement (22bis)" accessible auprès de la Région wallonne.

7. Notre commune relève le défi de l'interculturalité

Notre pays est une terre d'immigration. Des centaines de milliers de personnes ont quitté leur pays pour construire une vie meilleure et contribuer à la prospérité de la Belgique. Elles ont enrichi notre culture et façonné le visage multiculturel de notre pays. Ce pluralisme culturel, c'est l'identité de la Belgique. La diversité est une richesse et une opportunité extraordinaire, mais il arrive également qu'elle soit la source de tensions qu'il faut regarder en face pour mieux les dépasser. Notre expérience de l'action locale nous enseigne que, le plus souvent, ces difficultés peuvent se résoudre par le dialogue.

Nous voulons relever le défi de l'interculturalité et ainsi reconnaître et valoriser la diversité des cultures et des modes de vie en évitant le développement séparé des cultures, et les politiques qui y mènent. Il s'agit d'assurer la participation de chacun-e à la construction de la société. Ce qui nous rassemble est infiniment plus fort que ce qui nous sépare.

Nous œuvrons à la construction d'une société ouverte, interculturelle, solidaire et respectueuse des droits humains.

Nous voulons faire de nos communes des territoires ouverts sur le monde, des territoires solidaires où règne une réelle égalité des chances, où chacun-e trouve les moyens de s'épanouir et de participer à la vie collective.

Nous misons sur les capacités d'accueil, d'ouverture et d'intégration présentes chez nos concitoyen-ne-s. Nous rejetons la stratégie de la peur, de la méfiance et des replis. Nous faisons le choix du dialogue inter-culturel et de la promotion de la diversité.

Reconnaître et valoriser la diversité culturelle

- Nous aiderons les équipes éducatives à relever le défi de la diversité culturelle dans les écoles communales.

Le pluralisme culturel est une réalité dans de nombreuses écoles. C'est une richesse qui peut poser des difficultés, pour lesquelles certains professeurs et professeures ne sont pas outillés. Les écoles pourraient mettre en place une véritable politique de gestion de la diversité (tant du personnel que des élèves) qui serait intégrée au projet d'établissement.

- Nous formerons les policiers et les policières à la diversité culturelle et assurerons le recrutement des femmes et la diversité dans les services de police.

- Nous voulons miser sur la police de proximité dans les quartiers. Les effectifs des services de police devraient être à l'image de la société. Les femmes et les personnes issues de l'immigration doivent être plus représentées au sein de la police. Nous mettrons en place des campagnes d'information, de sensibilisation et de recrutement à destination de publics spécifiques, tels que les femmes et la population d'origine étrangère.

- Nous engagerons une ou un responsable diversité au sein de l'administration communale.

Il sera engagé-e ou formé-e afin de favoriser le développement de pratiques inclusives au sein de l'administration pour qu'elle soit exemplaire en matière d'égalité des chances. Et cela, tant au niveau de la gestion du personnel communal (recrutement, formations, etc.) que dans les rapports aux usagers. Genre, handicap, origine ethnique, orientation sexuelle : le ou la responsable diversité veillera à ce que chacun-e soit respecté-e dans son identité.

- Nous formerons une équipe de médiateurs et de médiatrices interculturel-le-s au sein du personnel.

Sous la supervision du ou de la responsable diversité, une équipe de médiateurs et de médiatrices interculturel-le-s sera formée au sein du personnel communal. Ces personnes seront chargées de lever les incompréhensions et d'aplanir, par le dialogue et la formation à la gestion de la diversité, les différends interculturels constatés au sein de l'administration.

- Nous favoriserons la reconnaissance des associations communautaires.

De nombreuses associations communautaires réunissant des personnes d'origine étrangère mènent des projets citoyens dans une perspective d'émancipation. Trop souvent, ces associations ne bénéficient d'aucun soutien financier car elles ne se rattachent à aucun pilier traditionnel. L'égalité des chances en matière de subsidiation doit prévaloir : les projets inclusifs, utiles à l'intérêt général et émancipateurs doivent pouvoir être soutenus quelle que soit l'origine des personnes qui les portent. En revanche, aucun argent public ne doit aller à la promotion de valeurs contraires à la démocratie et aux droits humains. Les associations qui organisent des activités d'apprentissage du français ou du néerlandais et des activités sportives

et culturelles à destination des femmes immigrées doivent pouvoir profiter d'un soutien actif des autorités communales (mise à disposition de locaux, de matériel et financement).

Dans la communication de la commune vers les citoyens pour la promotion de fêtes, braderies, brocantes, ou tout événement qui a pour but de rassembler les citoyens quelles que soient leurs origines, nous ajouterons quelques mots dans les langues les plus parlées dans la commune. Cela permet aux personnes qui parlent ces langues, même si elles maîtrisent une langue nationale, d'avoir leur attention attirée, de se sentir particulièrement les bienvenues, et cela favorise ainsi les occasions de rencontres entre des publics d'origines différentes.

- ♦ Nous offrirons un repas alternatif et végétarien dans les cantines scolaires.

Nous voulons prévoir la possibilité d'un menu alternatif végétarien dans les cantines scolaires à condition que cela n'engendre ni surcoût excessif ni difficultés organisationnelles majeures pour l'établissement. La diversité du menu par la présence d'une alternative végétarienne est une réponse à la fois écologique visant la promotion d'une alimentation saine, et interculturelle puisqu'elle permet la prise en compte d'une majorité des prescrits religieux.

- ♦ Nous gérerons au cas par cas les demandes de non-mixité dans les infrastructures sportives de la commune en veillant à ce qu'il s'agisse de créneaux de genre et non communautaires.

Afin de réduire le plus possible les barrières à la pratique d'un sport, en particulier pour les femmes issues de milieux populaires pour qui l'accès à des infrastructures sportives privées est plus difficile, les demandes de non-mixité doivent être traités au cas par cas, afin d'éviter tout traitement discriminatoire. Une commune ne peut pas octroyer un créneau horaire à un groupe de personnes mettant en avant leur souhait de se séparer des autres de manière discriminatoire. Ce n'est pas acceptable. En revanche, des demandes de cours de sport réservés aux femmes - sans qu'il n'y ait de discrimination dans le choix des femmes - sont acceptables dès lors que cela permet l'émancipation des femmes en leur permettant de sortir de chez elles et de participer - avec d'autres - à de nouvelles activités sportives ou socio-culturelles dans des infrastructures publiques.

- ♦ Nous intégrerons la question du vieillissement des personnes d'origine étrangère le cadre de la gestion des Maisons de Repos et de Soins (MRS) du CPAS.

La dimension interculturelle du vieillissement mérite une attention importante. Les structures et les pratiques des MRS des CPAS doivent permettre aux personnes âgées d'origine étrangère de s'épanouir dans le cadre de ces institutions. Leur inclusion doit devenir un objectif central du projet du CPAS.

- ♦ Nous intégrerons une parcelle multi-confessionnelle dans le cimetière communal et permettrons l'organisation de funérailles dans un lieu laïque.

Une parcelle multiconfessionnelle doit être réservée dans le cimetière communal afin de permettre à chaque citoyen-ne d'être inhumé-e, en Belgique, selon ses convictions religieuses ou philosophiques.

Nous défendons également la mise à disposition d'une salle pour les personnes qui souhaitent des funérailles non-confessionnelles. Nous mettrons les moyens pour que ce libre choix soit possible.

Lutter activement contre le racisme et les discriminations

- Nous éradiquerons la discrimination à l'embauche au sein de l'administration communale.

Le service public doit être exemplaire en matière de lutte contre les discriminations. Le recours à un système d'audit « anti-discriminations » au sein du service GRH de l'administration communale doit permettre l'élimination des pratiques discriminatoires en son sein, qu'elles soient liées au genre, à l'âge, au handicap, à la nationalité, à l'origine ethnique ou à la conviction religieuse.

- Nous effectuerons des testings anti-discriminations au logement sur le marché locatif de la commune. Aucune discrimination ne doit être tolérée sur le territoire de la commune. Le sentiment d'impunité doit cesser.

→ À Gent, la commune a mis sur pied, en collaboration avec des expert-e-s, une équipe de volontaires chargés de vérifier systématiquement, par des tests de situation, s'il existe des discriminations sur le marché locatif de la commune.

Créer une structure du dialogue interculturel

- Nous instaurerons un cadre de dialogue permettant aux associations locales d'aborder sereinement et sans tabou les questions interculturelles.

Ce dialogue interculturel correspondra à une coupole des associations locales actives sur les questions de cohésion sociale et de pluralisme culturel. Elle sera une interface entre les différentes composantes associatives et les pouvoirs publics. Elle sera chargée d'adresser des recommandations aux autorités communales afin d'améliorer les conditions du vivre-ensemble sur le territoire communal et de résoudre les tensions interculturelles qui pourraient exister. Il s'agit de permettre aux acteurs et actrices locaux d'examiner par eux-mêmes les demandes visant à prendre en compte la diversité, de les discuter, de les accepter, de trouver un compromis ou de les refuser si les conséquences pratiques qu'elles engendrent sont inacceptables ou qu'elles entrent en tension avec les principes d'égalité et de non-discrimination.

Organiser l'accueil et l'intégration des primo-arrivantes et arrivants et des demandeurs et demandeuses d'asile

- Nous fournirons un kit d'accueil pour tout-e nouvel-le arrivant-e dans la commune.

Le kit d'accueil, identiquement distribué à tout nouvel habitant de la commune, contiendra tant les informations relatives à la vie dans la commune (le fonctionnement de l'administration, les transports en commun, les activités scolaires et para-scolaires, la gestion des déchets, ...) qu'un texte indiquant de manière positive et non-stigmatisante nos valeurs de vivre-ensemble ainsi que les droits, libertés et obligations qui fondent notre contrat social.

- ♦ Nous renforcerons et développerons les cours de langues officielles.

L'apprentissage d'une langue officielle est fondamental pour s'intégrer dans de bonnes conditions. Avec l'aide des écoles, des écoles de devoirs, des associations, nous développerons les cours de langues pour les adultes et les enfants de la commune ne maîtrisant pas le français, le néerlandais ou l'allemand.

- ♦ Nous développerons un système de parrainage pour les MENA (Mineurs Étrangers Non-Accompagnés) et les demandeurs et demandeuses d'asile.

Là où existe un centre d'accueil de MENA ou de demandeurs d'asile, nous développerons des formes de parrainage en concertation avec les associations, afin de permettre une insertion harmonieuse de ces personnes dans le tissu social.

Accueillir les gens du voyage

- ♦ Nous développerons un projet de création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage en un lieu adapté.

Là où la question se pose, il est fondamental de sensibiliser la population communale pour lutter contre les préjugés sur les gens du Voyage. Ce travail doit se faire avec l'aide du Service de Médiation des Gens du Voyage de Wallonie (et étendre les missions du service à Bruxelles). Il faut anticiper et développer un dispositif adéquat visant à organiser le séjour de ces familles et à limiter les inconvénients des séjours non-gérés tant pour les Gens du Voyage que pour les riverains.

8. Innovation économique : les Sharing cities

Économie du partage, peer-to-peer, économie de la fonctionnalité, production locale, gouvernance coopérative et horizontale, etc. À quelles conditions ces nouveaux modèles économiques peuvent-ils être prometteurs pour évoluer vers une économie à haute valeur ajoutée environnementale et sociale dans nos communes ? Comment faire en sorte que les nouvelles initiatives économiques qui maillent nos territoires redistribuent justement la valeur générée par les travailleurs, les travailleuses, les clients, les investisseurs et la collectivité ?

Notre objectif est que les communes participent à la mise en place un environnement favorable et accueillant pour ces nouvelles initiatives économiques et citoyennes, de leur donnent de l'ampleur et une masse critique suffisante pour transformer en profondeur et durablement notre façon de produire et de consommer. La posture des communes doit être ouverte, facilitatrice et partenariale vis-à-vis des initiatives entrepreneuriale créatives et innovantes.

Soutenir les initiatives innovantes locales et créer une législation communale à l'écoute des nouveaux besoins

- ▶ Nous créerons des « tiers-lieux », des endroits qui ne sont ni la maison, ni le travail, mais lieux de mise en commun d'outils et de compétences propices à l'innovation sociale. Ils seront développés également pour des raisons économiques (réductions des coûts fixes, mutualisation des moyens) et pour des raisons d'efficacité (mobilité, accessibilité, innovation, mise en réseaux).
- ▶ Nous créerons un portail d'informations afin de sensibiliser et d'informer les citoyens sur les projets innovants dans leur territoire qu'ils soient entrepreneuriaux ou associatifs.
- ▶ Nous mettrons en œuvre une politique financière locale qui favorise l'éclosion des nouvelles formes d'économie (soutien fiscal, loyers réduits, taxes forfaitaires déchets, regroupements d'entreprises...).
- ▶ Nous mettrons en œuvre dans les plans stratégiques des intercommunales les dispositions qui favorisent le développement des nouvelles formes d'économie.
- ▶ Nous créerons des collaborations entre les autorités communales et les initiatives entrepreneuriales créatives et innovantes afin de favoriser le partage.
 - Amsterdam : une collaboration entre l'Expatcenter et Peerby permet aux expatriés arrivant à Amsterdam d'avoir immédiatement à disposition les outils dont ils ont besoin lors de leur emménagement. Avec un compte crédité d'avance chez Peerby, il est facile d'obtenir des outils nécessaires auprès de quelqu'un du quartier, par exemple.
- ▶ Nous ferons de l'économie du partage un projet environnemental et inclusif
 - Amsterdam : le Collège veut faire en sorte que l'économie du partage offre ses possibilités à l'ensemble des citoyens de la Ville et ainsi améliore l'inclusion sociale. Ainsi, les plateformes de partage ont été connectées aux 180 000 bénéficiaires du Stadspas (citoyens à faible revenu ou à la retraite bénéficiant de tarif préférentiel dans le secteur de la culture, du sport et des loisirs). L'objectif est de familiariser ce public précarisé avec les plateformes et les encourager à les utiliser soit comme fournisseur soit comme client.
- ▶ Lever les contraintes juridico-administratives rencontrées par les porteurs de projets économiques et citoyens dans la mise en œuvre d'activités de partage. Via un dispositif communal, cela aboutira à modifier les législations communales qui constituent un frein pour répondre à ces nouveaux besoins.
 - Schaerbeek va lancer un-e Facilitateur-trice Idées de Demain. Son rôle sera de faciliter les relations entre les groupes citoyens porteurs d'idées innovantes et d'avenir et l'administration afin de rendre possible des initiatives inédites et confrontées à l'absence de réglementation ou d'encadrement communal.
 - Paris - Superpublic, le premier espace entièrement consacré à l'innovation dans le secteur public. Pour réinventer la façon de concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques, nous avons besoin d'espaces neutres où discuter librement ; de zones franches dans lesquelles il est possible et

encouragé de sortir des idées préconçues ; de lieux-ressources ouverts capables de faire converger les meilleures compétences en matière d'innovation publique. D'une surface de 300 m², Superpublic est équipé pour la conduite d'ateliers de conception créative, le prototypage de projets innovants, l'organisation de rencontres et de formations spécialisées, la mise en commun de ressources et d'espaces de travail dans un esprit de coworking. Ainsi, sa bibliothèque est accessible à tous. Conçu comme le point de rencontre de la communauté pionnière en matière d'innovation publique, Superpublic est né dans le cadre d'un programme mené en 2014-2015 avec des services de l'État et des collectivités locales visant à développer de nouvelles formes d'innovation dans le secteur public.

→ Atlanta - Civic Innovation - Pour faire face aux défis et aux besoins locaux, la ville teste des solutions innovantes car elle fait face à de nombreuses contraintes : petit budget, manque de personnel, difficultés d'accès aux informations,... Ce manque de moyens se traduit par des services qui ne répondent pas aux enjeux, des solutions vieillissantes et une méfiance et un désengagement des communautés citoyennes. La ville a ainsi créé un Centre for Civic Innovation pour positionner Atlanta comme ville innovante, juste et engagée, investissant dans des idées axées sur les collectivités, dans les entreprises à finalité sociale et environnementale. En soutenant les acteurs innovants (sociaux comme économiques) pour dialoguer et agir. Ce choix de soutenir des projets citoyens et économiques innovants rendent le secteur public plus efficace, innovant et participatif.

Mettre à disposition du public des données administratives

♦ Dans une démarche d'Open-gouvernement, nous mettrons à disposition tous les documents administratifs émis par les instances publiques communales (à l'exception de ceux contenant des données à caractère personnel ou des documents confidentiels) afin que les citoyen-ne-s puissent ensuite utiliser/réutiliser ces données. L'objectif est celui de la transparence démocratique et la participation citoyenne toujours plus importante. La mise à disposition des données publiques se fait sous licence libre pour mettre l'accès à tous et favoriser le partage d'information.

Encourager la production et la consommation locales

♦ Nous modifierons les cahiers des charges des marchés publics communaux pour favoriser la production et la consommation locales (notamment via des marchés publics ouverts à toutes les entreprises).

♦ Nous lancerons des campagnes de promotion de la location plutôt que de l'achat, de la réparation et des actes zéro déchets afin de réduire la taxe communale relative aux immondices.

♦ Nous soutiendrons les projets de traction animale qui remplacent les véhicules motorisés, dans le cadre des travaux communaux, mais aussi en offrant une prime aux producteurs qui l'utilisent

→La commune de Marchin tond des espaces verts et la commune de Schaerbeek fait du ramassage de poubelles selon ce principe.

♦ Nous développerons et soutiendrons les services d'infrastructures et de locaux comme les « FabLabs », les « Maker Spaces » ou les « micro-fabrique » axés sur la réparation, la réutilisation, l'innovation et le Do It Yourself.

♦ Nous développerons des espaces qui permettent de tester à plus grande échelle les prototypes issus des « FabLabs » ou des « Maker Spaces » et ajuster les réglementations notamment en termes d'assurance, de sécurité, de propriété intellectuelle.

→ Molenbeek - FabLab.iMAL est un atelier de fabrication où toute personne (artiste, designer, ingénieur, développeur, bricoleur, étudiant, citoyen,...), quelque soit son niveau de formation, peut venir expérimenter, apprendre ou fabriquer tous types d'objets (objet artistique ou design, objet interactif, objet technique, prototype, etc...). Les membres d'un FabLab forment une communauté: ils s'entraident, échangent leur savoir-faire, construisent en commun leur connaissance dans des processus de collaboration ouverts intégrés au réseau global des FabLabs.

♦ Nous promovons les bibliothèques de partage d'objets - .

→ À Séoul, les autorités communales ont encourager la création de bibliothèques de partage (dans les quartiers résidentiels) où sont mis à disposition/prêtés des ouvrages (57), mais également des outils (81), des repairs café et des formations au travail manuel avec comme objectif de recréer du lien et un esprit de communauté dans des immeubles pouvant abriter jusque 2 000 personnes.

Optimiser les ressources communales

♦ Nous mettrons en place une cartographie des ressources publiques sous-utilisées (comme les véhicules communaux hors des heures de services, des salles communales, de locaux utilisés partiellement...) afin de les mettre à disposition des entrepreneurs innovants ou des citoyens.

♦ Nous promovons des projets-pilotes visant à optimiser l'usage des infrastructures publiques disponibles par les citoyens, notamment pour mettre en place des lieux d'échanges.

♦ Nous utiliserons les bâtiments vides de l'administration publique pour fournir des infrastructures et créer des espaces de production, d'échanges et d'apprentissage.

→ Forest met à disposition des bâtiments communaux au service des initiatives citoyennes.

→ Schaerbeek : la Commune a passé un accord avec une plate-forme de voitures partagées entre particuliers afin de mettre 3 véhicules de sa flotte à disposition durant le week-end lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

→ Séoul - Mise à disposition de locaux - 1007 bâtiments publics ont ouvert leurs portes alors qu'ils étaient normalement fermés ou inoccupés pour accueillir des initiatives citoyennes. Ils sont ainsi été utilisés près de 22 000 fois. Séoul a aussi mis à disposition sa flotte de véhicules publics quand ils sont inutilisés, et les parkings des autorités publiques (3 000 places).

→ Amsterdam - Le Collège lance un projet-pilote, impliquant le partage de ses propres ressources : son parc de véhicules, les bureaux, le parc informatique et sa flotte maritime. L'accès à des biens et la question de la responsabilité lors de l'utilisation de ses outils nécessitent un examen approfondi. La commune a déjà mis en partage une partie de sa propre flotte afin de déterminer les modalités de mise en pratique et d'extension : un partage en interne, puis entre administrations et entre les organismes publics.

- ♦ Notre commune favorisera la mise en place de groupements d'achat à destination des citoyens, entreprises et association et l'adhésion à des telles structures pour ses fournitures et celles des entités qui en dépendent (CPAS, écoles, homes, etc).

9. Notre commune mobile

Sans aucun doute, les communes du futur seront celles où se déplacer ne sera plus une source de stress ou de difficultés, mais bien de facilités pour tous les usagers et les usagères, quel que soit leur moyen de transport ou leurs aptitudes à se mouvoir.

Nous souhaitons que les citoyen-ne-s puissent moduler leur mobilité. Cela implique la fin du « tout à la voiture ». Nous souhaitons passer à une mobilité active. Se passer de sa voiture est possible si les commerces et les services se concentrent au cœur des villes et des villages. Il y a donc un lien avec l'urbanisation et l'aménagement du territoire. Les itinéraires balisés et sécurisés encouragent l'utilisation du vélo. Les trottoirs doivent être suffisamment larges et entretenus pour la sécurité des personnes âgées, des personnes à mobilité réduite, des enfants et des parents avec poussettes. Les zones 30 doivent être respectées. Lorsque cela se justifie, des zones « intelligentes » pourront être mises en œuvre pour adapter la vitesse en fonction du moment de la journée ou de la circulation, ou des aménagements physiques seront mis en place.

Aujourd'hui, un grand nombre de citoyens pourrait se passer de leur voiture. Il faut pour cela leur offrir d'autres solutions fiables et confortables. La marche doit redevenir un plaisir, l'usage du vélo doit être sécurisant, les bus doivent être à l'heure et confortables, le partage de voitures doit être valorisé, l'accueil et l'accès aux gares doivent être améliorés... Tous ces moyens de transport doivent se compléter. Les besoins sont variables sur une semaine et parfois sur une même journée.

Il faut aussi bien positionner les commerces, les services et les nouveaux logements.

Les communes peuvent pour ce faire rénover des trottoirs, aménager les abords d'écoles, créer des zones 30, des bandes bus, (...) et collaborer avec les acteurs de la mobilité (TEC, SNCB, Wallonie, sans oublier les associations (Gracq, PMR...)...)\$.

Et c'est ainsi que l'on pourra désengorger les routes, réduire la pollution, le stress, et augmenter la qualité de vie des citoyens.

Faire de ma commune une zone apaisée en terme de mobilité

♦ Nous renforcerons l'aspect « pôle multimodal » de la gare afin d'assurer la complémentarité des déplacements en train avec d'autres modes de déplacement. Nous créerons notamment des itinéraires cyclables convergeant vers la gare et prévoirons, aux abords de la gare, l'installation de voitures partagées, de vélos en libre-service, de parkings vélos sécurisés, d'espaces d'embarquement pour le covoiturage, etc.

♦ Nous formerons le personnel communal et la police aux réalités rencontrées par les personnes à mobilité réduite.

♦ Nous prendrons systématiquement en compte le facteur « sécurité routière » en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. En outre, nous développerons ou mettrons à jour un plan de circulation en intégrant des parties prenantes lors de son élaboration (par exemple le GRACQ, les associations de personnes à mobilité réduite...).

→ Un Groupe de Travail Mobilité a, depuis de nombreuses années, été instauré à Schaerbeek. Il réunit Service Voirie, Mobilité et Police. Il travaille sur l'aménagement des voiries prenant en compte les aspects mobilité et sécurité des installations. C'est ainsi que l'installation d'oreille de trottoirs sécurisant les carrefours a pu être systématisée et que les voiries communales sont en passe de devenir intégralement zone 30. Y sont aussi traitées les interpellations riveraines afin de placer radars préventifs ou aménagements de sécurisation.

♦ Nous serons stricts sur le parage intempestif des véhicules automobiles.

→ Les villes d'Enghien et de Namur viennent de former leurs équipes de stewards urbains en leur donnant aussi la possibilité de constater les incivilités. Sur le terrain, ceux-ci peuvent dialoguer avec la population, mais aussi sanctionner les incivilités telles les voitures garées sur les trottoirs ou les passages piétons.

♦ Nous repérerons les zones les plus dangereuses et augmenterons le nombre de zones 30, de brise-vitesse clairement signalés, de rétrécissements de chaussée ou de toute autre technique visant à ralentir la circulation dans ces secteurs.

♦ Nous élaborerons un plan de stationnement visant à répondre aux enjeux des différents quartiers de la commune (protection du stationnement riverain dans les quartiers résidentiels, rotation aux abords des commerces, etc.) et à contribuer à la mise œuvre d'une mobilité plus raisonnée, à l'amélioration de la qualité des espaces publics ou encore la limitation du trafic dans la commune.

♦ Nous développerons les zones 20 km/h : zones résidentielles et de rencontres qui permettent la coexistence des piétons, cyclistes, bus et automobiles. Ce sont des espaces partagés où chaque type d'utilisateur-trice doit pouvoir trouver sa place en toute sécurité. Les jeux d'enfants y sont également autorisés. Les véhicules doivent respecter la vitesse basse de 20 km/h tandis que les piétons ne peuvent bloquer la circulation sans raison.

→ À Namur (zone de l'Ange) et Schaerbeek (Quartier Terdelt), des zones de rencontres et de partages ont été développées.

♦ Nous éliminerons (et dans certains cas sanctionnerons) les obstacles pour les personnes à mobilité difficile : trottoirs encombrés, stationnement sauvage, bordures trop élevées, escaliers impraticables dans les lieux publics, transports en commun inadaptés, phases trop courtes pour les feux aux passages piétons...

→ À Fléron, chaque nouveau permis d'urbanisme fait l'objet d'une vérification systématique de son accessibilité aux PMR.

♦ Nous organiserons des formations et des campagnes de sensibilisation concernant la sécurité routière avec l'aide de l'IBSR, des zones de police et du secteur associatif. Celles-ci viseront notamment le milieu scolaire (élèves, parents et enseignants), tenant compte du fait que 41 % des enfants et des adolescents impliqués dans un accident le sont sur le chemin de l'école selon les chiffres de l'IBSR.

→ Dans la région bruxelloise, plusieurs communes organisent des formations « Brevet du cycliste » à l'attention des élèves de 5ème primaire avec l'appui d'une association cycliste.

→ À Gand, la mise en place de « rues scolaires » vise à limiter la circulation aux abords directs des écoles une demi-heure le matin et une demi-heure le soir aux heures d'entrées et de sorties afin d'offrir un environnement sécurisé aux élèves.

Permettre le développement des modes actifs

♦ Nous tiendrons compte de la mobilité active dans tous les aménagements routiers.

♦ Nous entretiendrons et développerons un réseau de sentiers pour les promeneurs, les cyclistes et les cavaliers. Nous chercherons les sentiers disparus pour les réinstaller. Ces sentiers et chemins seront mieux répertoriés et pourront ainsi mieux être utilisés et préservés.

♦ Nous préparerons un plan trottoir afin de développer de nouveaux itinéraires trottables et réparer les trottoirs dégradés.

→ À Schaerbeek, entre 500.000 et 1 million € sont chaque année consacrés à un Plan Trottoir ambieux. Le même montant est consacré à un Plan Asphalte, non moins important.

♦ Nous multiplierons les pistes cyclables, en assurant la continuité avec les pistes cyclables des communes limitrophes.

♦ Nous prendrons des actions visant à sécuriser les déplacements des cyclistes (espaces séparés de la voirie réservés aux vélos, pistes cyclables, zone 30,...). Nous améliorerons leur confort en installant du stationnement en suffisance et sécurisé, en les sensibilisant à la pratique du vélo.

- ♦ Nous généraliserons la mise à disposition des chemins de halage à l'attention des cyclistes
- ♦ Nous systématiserons les contresens cyclables (sens uniques limités = SUL).
- ♦ Nous aménagerons en zone 30 les rues qui n'ont pas vocation de transit (objectif : 70% du réseau en agglomération).

→ À Watermael-Boitsfort, la création d'un réseau piétonnier sécurisé pour les personnes à mobilité réduite (PMR) dans la commune de Watermael-Boitsfort est un nouvel exemple de notre volonté d'inverser la conception de la mobilité au profit des « usagers faibles », en donnant la priorité à la sécurisation des déplacements piétons, des PMR, des cyclistes, etc...

→ En se dotant, en 2009, d'un Plan Vélo fixant les priorités en matière d'infrastructure, d'organisation et de promotion, la Ville de Namur a précédé la dynamique du Plan Wallonie Cyclable. En parallèle, elle a développé avec succès les vélos partagés 'Li Bia Vélo'.

→ Namur a développé deux « Pedibus » (bus piétons collectifs), l'un à Malonne, l'autre à Loyers. Le Pédibus c'est un moyen écologique et économique de se rendre à l'école, c'est bon pour la santé, ça permet de découvrir la nature, de discuter avec les copains, les habitants, ça réduit le nombre de voitures aux heures d'arrivée à l'école, ça permet aux enfants de mieux maîtriser les règles de sécurité à proximité des routes... Bref, c'est un bel outil de mobilité.

→ À Raeren, la commune réinvestit les sentiers ruraux et villageois et recrée des cheminements piétons et cyclistes.

→ À Ottignies Louvain-la-Neuve, la ville n'a pas cessé d'augmenter les emplacements pour les vélos : 60 emplacements de parkings libres sur l'espace public. L'offre en parkings couverts à contrôle d'accès et en parking vélo réservé a également été renforcée à la Maison des cyclistes de la gare d'Ottignies, mais aussi à Louvain-la-Neuve avec l'implantation de 27 boîtes. Depuis 2011, ce sont près de 25km de pistes cyclables, bandes cyclables, rues cyclables, SUL, qui se sont ajoutés aux aménagements existants, soit 30% de plus, pour un total de plus de 1 million €.

→ À Fléron, on encourage l'utilisation du vélo au quotidien grâce à la mise en place systématique de SUL, une signalisation des impasses traversantes, la valorisation du RAVEL qui traverse toute la commune pour les déplacements intra-communaux, la mise en place de consignes pour la remontée des files de voitures à l'arrêt, etc. Par ailleurs, la commune montre l'exemple en achetant des vélos électriques pour les agents communaux, en utilisant des vélos et un triporteur pour le nettoyage du Ravel, etc. La commune a aussi créé de nouvelles venelles d'accès au Ravel.

- ♦ Nous soutiendrons la création de station de véhicules partagés et réserver des parties d'espace public à cet effet en offrant des avantages à ces automobiles partagées

→ Exemple : À Namur, les voitures partagées bénéficient de carte offrant le stationnement gratuit sur le territoire

Aider à partager sa voiture

- Nous développerons des aires de parkings pour co-voiturage, pour voitures partagées et pour parkings de délestage (notamment aux abords des villes).

→ Schaerbeek a mis 3 voitures communales à disposition d'une plate-forme de voitures partagées entre particuliers. Il s'agit là d'une phase test afin d'étudier la possibilité de rendre disponibles d'autres voitures communales inutilisées le week-end.

- Nous partagerons certains véhicules communaux qui sont utilisés uniquement pendant les heures de bureau. Le partage de ces voitures avec les citoyens est la solution pour réduire les coûts et promouvoir la mobilité durable dans la commune.

Compléter le réseau de transport en commun

- Nous aiderons à améliorer la circulation des transports en commun.

→ À Fléron, la commune a étudié des nouveaux tracés des accès des bus au centre ville pour éviter qu'ils restent calés dans les embouteillages.

→ À Namur, la Ville soutient le TEC dans l'amélioration de la fiabilité et le confort des bus : aménagement de bandes bus sur voiries communales, innovation avec la création de bandes bus "dynamiques" c'est à dire qui peuvent soit être empruntées dans les deux sens (vers la ville le matin et vers la sortie de ville le soir) soit qui ne sont actives que pendant les heures de pointes. La ville a rénové en priorité les voiries communales où passent les bus. La ville crée des liaisons cyclables et piétonnes vers les arrêts de bus.

- Nous créerons des navettes de bus complémentaires.

→ À Philippeville, le Philibus circule le samedi matin et permet aux habitant-e-s de rejoindre le centre de la ville où ils peuvent avoir accès aux services communaux, au marché hebdomadaire ainsi qu'aux commerces et services. Le Philinoctambus circule lors des grandes fêtes de l'été, organisées par les jeunes des différents villages. Il couvre actuellement 5 soirées. Ce service gratuit permet aux jeunes de se rendre en soirée et d'en revenir en toute sécurité.

- Nous développerons des coordinations locales de mobilité. Celles-ci recherchent des solutions de mobilité adaptées aux demandes, sur base d'un système pyramidal : d'abord recherche de solutions TEC ou SNCB, puis Taxis sociaux ou opérateurs locaux ou covoiturage, puis chauffeurs bénévoles, puis taxis privés.

→ À Havelange, la commune s'est lancée dans le projet Flexi-TEC, un système de mobilité à la demande qui permet de combler la couverture limitée de certaines zones rurales par le TEC.

→ Les communes du Sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse se sont fédérées dans la centrale de mobilité MOBILESEM.

→ Profondeville et Ecaussinnes ont réussi à faire rouvrir leur gare, et ce en collaboration avec la SNCB et un concept de « gare vivante ». À Écaussinnes, la commune a mis les locaux à disposition de la Croix-Rouge et de l'ADL et le Gracq a installé des abris-vélos sécurisés et dans le hall, les navetteurs peuvent attendre au chaud. Tout le monde est gagnant !

- ♦ Nous maintiendrons les salles d'attente accessibles aux voyageurs dans les petites gares

Impliquer les usagers les plus faibles et en particulier les PMR dans les politiques de mobilité

- ♦ Nous associerons les personnes âgées et handicapées aux aménagements qui les concernent.
- ♦ Nous mettrons en place, avec l'appui du CPAS, « une centrale des moins mobiles » dont le but est d'offrir des possibilités de transport aux personnes ayant des difficultés de déplacement grâce à des chauffeurs volontaires qui assurent les trajets.
- ♦ Nous créerons un « observatoire public » ou une « commission consultative » dans les communes ou associations de communes, constitué(e) en proportion significative de personnes âgées et handicapées, pour identifier les points noirs et proposer des solutions.

10. Notre commune énergétique

Les économies d'énergie sont un enjeu prioritaire. Cela passe par une série d'actions : réduction de la dépendance au coût des énergies fossiles et aux dangers du nucléaire ; lutte contre le gaspillage en diminuant fortement la consommation d'énergie des bâtiments communaux ; isolation des logements dans le secteur public comme dans le secteur privé ; soutien aux initiatives de groupement d'achat d'électricité verte.

Si la commune n'a que peu de prise sur le prix des énergies, elle a par contre un pouvoir important sur la performance et l'efficacité énergétique de ses bâtiments. Plusieurs expériences communales récentes et plusieurs audits de bâtiments en sont la preuve : il y a un potentiel d'économie d'énergie très important et rentable économiquement que ce soit dans la gestion de l'énergie au quotidien, dans les investissements performants ou encore à travers la sensibilisation active des occupants.

• Nous adhérerons à la « Convention des Maires » avant de mettre en place un Agenda 21 local, en même temps qu'un compte communal énergie et CO₂ avec budget annuel.

La Convention des maires est le principal mouvement européen associant les autorités locales et régionales dans un engagement volontaire pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de l'usage des sources d'énergie renouvelable au sein de leurs territoires.

• Nous fixerons un objectif communal 100 % renouvelable à plus (2050) ou moins long terme (en fonction des potentialités locales).

• Transformer les territoires en « communautés d'émergence d'initiatives » par des projets 100% renouvelables ou zéro énergie/zéro carbone peut se faire à deux échelles : les quartiers/villages et les bassins de vie. Les initiatives comme Pollec doivent être généralisées à l'ensemble de nos communes.

Cet ancrage local permet :

- une réduction de la précarité énergétique
- une amélioration des budgets publics (au niveau macro : réduction de la facture d'importation d'énergies fossiles ; au niveau micro : réduction de la facture de consommation d'énergie)
- un développement des productions locales adaptées aux spécificités du territoire
- un rapprochement du producteur et du consommateur
- une prise de conscience de l'impact de sa consommation sur son environnement.

→ En 2012 à Raeren, la commune décide l'engagement sur fonds propres d'une Manager Energie. Les actions sont auto-financées par les économies générées. Pour la première fois, Raeren dispose d'un concept énergétique :

- Audits des consommations énergétiques
- Régulation, en partenariat avec les utilisateurs
- Isolation thermique
- Développement de production photovoltaïque
- Changement d'éclairages

La commune s'est fixée l'indépendance énergétique à l'horizon 2030.

→ Namur s'est engagée dans un Plan Climat – Énergie et dans la Convention des Maires. Deux exemples concrets :

→ Un des plus gros chantiers d'éclairage concernera la Citadelle en 2017 et 2018. L'éclairage patrimonial sera entièrement renouvelé au profit d'un dispositif LED moins énergivore, modulable, plus adapté à une mise en valeur patrimoniale et touristique. Suivra l'éclairage des cheminements piétons allant du Grognon au sommet de l'esplanade, lui aussi, modulable et intelligent, ne s'allumant qu'au besoin, diffusant de l'information et sécurisant le site.

→ La ville s'est également engagée dans la rénovation énergétique du patrimoine communal, spécialement au CPAS (en particulier les nouvelles MRS), à la Citadelle et à la Régie foncière en exécutant des rénovations exemplaires de bâtiments pourtant très vieux.

→ Schaerbeek a lancé en 2014 son Plan Climat 2. Axé sur les ambitions de « mieux acheter, mieux produire, mieux consommer, mieux piloter », il vise à diminuer drastiquement les consommations de la commune en tant que PME. L'argent ainsi économisé peut être réinvesti dans d'autres politiques au service du grand public. Schaerbeek produira, dès mi-2017, un quart de l'électricité consommée par les bâtiments communaux grâce aux panneaux photovoltaïques installés sur les toitures communales. Ces installations ont été réalisées via le système de tiers investisseurs.

→ À Chaumont-Gistoux, l'école communale de Corroy-le-Grand a été réalisée sous Agenda 21. Un magnifique bâtiment, très basse énergie, accueillera prochainement quelques centaines d'élèves.

→ À Fléron, la commune a adhéré à la Convention des Maires, a engagé un conseiller énergie et se fournit avec 100 % d'électricité verte.

♦ **Nous créerons des sociétés énergétiques locales pour réaliser les investissements dans la transition.**

Ces sociétés, de type « coopérative de la transition » – seront organisées avec la participation de trois piliers :

- les 'demandeurs' : Commune, société de logement, PME, PO d'écoles, etc

- les 'investisseurs' : coopératives citoyennes, épargne bancaire (voire notre proposition d'obligation climatique imposée aux banques)

- les 'bénéficiaires' : riverains (en particulier pour les projets de production d'énergie renouvelable), usagers, habitants

→ En 2014, la Commune de Jette se lançait dans un projet novateur : faire financer ses installations photovoltaïques par un tiers investisseur. La commune a procédé au placement de 568 panneaux photovoltaïques sur les toits de 5 bâtiments communaux. Le tiers-investisseur se finance sur la revente des certificats verts et de l'électricité non consommée par la Commune. Le tiers investisseur a par ailleurs été financé via une coopérative citoyenne.

♦ **Nous développerons des jumelages énergétiques entre communes urbaines et rurales pour le développement des sources d'énergie renouvelable, grâce à la société énergétique locale.**

♦ **Nous assumerons le rôle de facilitateur des économies d'énergie et du développement des énergies renouvelables pour les citoyens, mais aussi pour les entreprises.**

→ Dans les communes de taille importante, nous assurerons la mise à disposition, pour les citoyen-ne-s qui investissent dans les économies d'énergie ou les énergies renouvelables, d'un service gratuit (associatif, régional, communal ...) qui les guidera dans le choix de leur devis et vérifiera la qualité des travaux réalisés.

→ Les communes rurales ont un important potentiel de mise en valeur des énergies renouvelables et de la cogénération. Elles peuvent jouer le rôle de facilitateur et d'initiateur de projets : bio-méthanisation, éolien, solaire thermique et photovoltaïque, réseau de chaleur. Elle doit également permettre l'émergence d'initiatives citoyennes comme les coopératives et, le cas échéant, s'y associer. Pour les plus petites communes, la mutualisation des moyens et services en matière d'énergie (par exemple un ou plusieurs conseiller(s) énergie pour plusieurs communes, une guidance énergétique commune à différents CPAS...) peut être envisagée.

→ Schaerbeek va lancer un-e Facilitateur-trice Idées de Demain. Son rôle sera de faciliter les relations entre les groupes citoyens porteurs d'idées innovantes et d'avenir et l'administration afin de rendre possible des initiatives inédites et confrontées à l'absence de réglementation ou d'encadrement communal.

- Nous développerons un plan « éclairage public » en optant pour un éclairage modulé de ces espaces et de la voirie.
- Nous investirons dans les éclairages publics LED . Là où cela est possible, ces éclairages seront "intelligents". Notre commune investira dans des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics
- Notre commune équipera ses maisons de repos de chauffe-eaux solaires et les écoles communales de citernes d'eau de pluie pour les toilettes. Notre commune investira dans des systèmes de pilotage énergétiques "intelligents".
- Nous développerons la possibilité de tiers-investisseurs pour les bâtiments communaux.
- Nous proposerons des primes communales à l'isolation.
- Nous travaillerons à la sensibilisation des citoyens aux problématiques de l'énergie
- Nous penserons au développement de la voiture électrique
- En lien avec la Région, nous ferons la promotion des réseaux locaux intelligents.

11. Notre commune est sûre et propre

La commune est un lieu de rencontres et de convivialité pour toutes et tous. Chacun et chacune a le droit essentiel d'y vivre et de s'y déplacer en sécurité.

Le sentiment d'insécurité exprimé par une partie des citoyen-ne-s doit être pris en compte pour pouvoir diminuer au maximum les peurs qu'ils éprouvent.

Rendre notre commune plus sûre passe par la réappropriation de l'espace public, la création d'un climat de convivialité et d'ouverture ainsi qu'une valorisation des règles de vie sociale et du respect mutuel.

Il ne faut donc pas limiter les questions de sécurité à la lutte contre le terrorisme ou la grande délinquance (domaines où la police locale a son rôle à jouer par sa connaissance du terrain). La police locale doit exercer prioritairement son rôle de police de proximité sans être détournée du terrain et de ses missions premières (moins de renforts à la police fédérale et l'explosion de moins de tâches administratives). Sur le terrain, toutes les initiatives de rencontre et de collaboration entre les jeunes et la police locale seront encouragées afin d'établir la confiance (parfois ébranlée dans certaines zones).

En parallèle, nous avons besoin de réponses diverses sur le terrain, la sécurité et le sentiment de sécurité passent aussi par des réponses concrètes à des problèmes quotidiens qui se développent dans les quartiers : sécurité routière pour les piétons et les cyclistes, prévention des vols, réalisation d'aménagements urbains créant une dynamique positive, lutte contre les incivilités (qui isolées sont sans gravité, mais répétées viennent déliter le climat social), etc.

Une commune sûre et propre est une commune qui ne nie pas les difficultés et développe une multitude d'actions afin de (re)créer un climat serein, propice aux rencontres et au bien-vivre ensemble.

Lutte contre les incivilités⁹

• Nous créerons des espaces d'expression pour les arts urbains ou des infrastructures sportives en menant des campagnes d'information et de sensibilisation.

→ Ottignies-Louvain-la-Neuve a lancé des concours de Street Art où les tagueurs sont appelés à laisser libre cours à leurs talents dans des lieux visibles et définis.

→ Schaerbeek rendra disponibles les bornes électriques aux streetartistes désireux de se réapproprier l'espace public.

• Nous diversifierons et intensifierons les campagnes de sensibilisation par des actions citoyennes telles que la semaine de la propreté ou la distribution de sacs pour déjection canine par l'administration ou les comités de quartier.

• Nous densifierons les infrastructures limitant les incivilités : poubelles, WC publics dans des lieux de passage qui permettent une surveillance (ex.:office du tourisme dans presque toutes les villes françaises), filets à déchets aux carrefours pour les occupants des voitures (cf Flandre) ...

• En ce qui concerne l'aspect répressif, nous augmenterons le nombre de fonctionnaires constatateurs-trices et sanctionneurs-trices. Nous faciliterons le contact entre la population et ces fonctionnaires (par exemple en proposant sur le site de la Commune un formulaire de contact) pour les incivilités qui nécessitent un suivi rapide des services communaux (comme les dépôts sauvages afin d'éviter un effet d'entraînement). Constater et poursuivre les incivilités récurrentes renforce et crédibilise les dynamiques de sensibilisation et de prévention. Face aux incivilités constatées, et quand cela est possible, nous développerons un mécanisme de sensibilisation et de réparation : des travaux d'intérêt général de nettoyage et formations sur la gestion et le tri des déchets plutôt que des amendes.

→ Les villes d'Enghien et de Namur viennent de former leurs équipes de stewards urbains en leur donnant aussi la possibilité de constater les incivilités. Ceux-ci qui sont sur le terrain peuvent tout à la fois entamer et poursuivre le dialogue avec la population, mais aussi directement prendre en compte et sanctionner les incivilités telles les voitures garées sur les trottoirs ou les passages piétons, les sacs-poubelle abandonnés...

→ Schaerbeek vient d'élargir son pool d'agents constatateurs-trices. La direction du Service de la Voirie, qui sillonne en permanence les rues de la commune, a obtenu, au terme d'une formation adéquate, les pouvoirs de police nécessaires aux constats d'infractions de chantier.

• Ma commune encouragera la rédaction de charte citoyenne (dynamique de comité de quartier) concernant les règles de vivre ensemble (problèmes de voisinage, incinération, etc.)

Circulation apaisée

▸ Nous préverons des aménagements des voiries et renforcerons la signalisation pour limiter la vitesse et améliorer la sécurité, en étoffant les zones 20 et 30 intelligentes¹⁰ et en plaçant des radars préventifs mobiles alternés avec des radars répressifs. Il n'est pas normal que des parents n'osent pas laisser leurs enfants aller seul à l'école ou au magasin du coin par peur de la circulation.

→ La commune de Watermael Boisfort propose à ses habitants une action « On flashe dans ma rue » menée par la police locale, qui permet aux habitants de solliciter le placement d'un radar près de chez eux. Elle connaît un grand succès. Un conducteur averti en vaut deux.

→ À Enghien, le budget participatif a permis à plusieurs quartiers d'installer des radars préventifs.

▸ Nous sécuriserons les traversées de chaussée pour les usagers de modes doux (passages pour piétons, RAVeL) via des aménagements adaptés lumineux et attirant l'attention des automobilistes.

▸ Nous stimulerons la mise en place des « bus piétons et/ou cyclistes collectifs » (pedibus et cyclobus) pour permettre aux enfants de se déplacer de manière encadrée par des volontaires lors de leurs trajets école-domicile.

Sûre pour tous et toutes

▸ La qualité et l'adéquation des aménagements urbains, des cheminements et de l'éclairage public améliorent également le sentiment de sécurité et dès lors les partages des espaces publics, y compris par les personnes les plus vulnérables. Les expériences de « marches exploratoires » avec des femmes de la commune pour mieux identifier l'accessibilité et les éclairages nécessaires ont démontré tout leur intérêt pour faciliter les sorties des femmes en soirée.

Festive et responsable

▸ Nous mettrons en place des navettes de nuit ou tout autre système de déplacement permettant d'éviter de prendre la voiture pour se rendre à des événements festifs.

▸ Nous mènerons une véritable politique de prévention par rapport à la consommation excessive d'alcool et d'autres substances lors d'événements se déroulant sur son territoire.

▸ Nous conditionnerons la location des salles communales à l'obligation de rendre l'eau gratuite lors des événements qui s'y déroulent.

▸ Nous mettrons à disposition des gobelets ré-utilisables pour les associations et les services communaux lors de tous les événements festifs ou soutiendrons le recours à des entreprises assurant la mise à disposition et le nettoyage de matériel réutilisable.

→ Ecaussines vient d'acquérir 8000 gobelets réutilisables qui seront prêtés gratuitement pour l'organisation de manifestations. Un système triplement gagnant pour les associations, la commune

d'Ecaussinnes et l'environnement qui offre une alternative aux gobelets jetables et diminuer la production de déchets lors des manifestations et limite les coûts liés au ramassage des gobelets jetables par les services communaux et les organisateurs

NB : La question des caméras, notamment mobiles qui permet d'observer un phénomène, de le constater et de le traiter sera abordée dans les fiches de négociation. Ce n'est pas une priorité que nous voulons mettre en avant dans cette fiche.

12. Notre commune s'intéresse à notre santé

De prime abord, la commune ne semble pas compétente en matière de santé. Mais en regardant mieux, on constate qu'elle a un rôle important à jouer. La santé, ce n'est pas que l'absence de maladie. C'est le bien-être au quotidien: dans sa maison, dans son boulot, mais aussi dans son quartier ou son village. La commune peut donc travailler à ce bien-être à travers ce qu'elle met à disposition des citoyen-ne-s : enseignement de qualité, outils culturels, action sociale et CPAS, qualité de l'environnement et du cadre de vie, accès aux sports, accès à la nourriture de qualité, action de prévention et promotion santé, etc. C'est ce qu'on appelle la Promotion de la Santé. La santé devient l'affaire de toutes et tous au niveau communal.

Les habitant-e-s doivent être partenaires des actions communales de santé : de la définition et du choix de ces actions jusqu'à leur mise en œuvre. En ouvrant le dialogue entre la commune et les citoyen-ne-s, on peut aider à renouveler la démocratie. Pour développer de telles actions, il faut travailler de façon participative, c'est à dire avec des groupes d'habitant-e-s concerné-e-s par une même thématique. Ces groupes, avec le soutien du personnel communal, vont pointer les problèmes à traiter et proposer des solutions, des moyens d'améliorer le bien-être de la population.

La santé devient alors un souci constant de la commune, à travers chacune de ses actions. Des logements sociaux vont être aménagés? Prévenons les pollutions intérieures, les accidents domestiques, etc., et travaillons avec les habitant-e-s des logements. Une nouvelle école est en projet ? Réfléchissons à l'accessibilité, à la sécurité routière, à la circulation autour de l'école pour tous les usagers et toutes les usagères (piéton-ne-s, cyclistes, automobilistes), aux aménagements des carrefours et des passages piétons tout proches, etc.

Notre commune organisera des prises en charge /soins à domicile de qualité tant des personnes âgées que des personnes handicapées

En milieu urbain, elle veillera à l'organisation de résidences service couplées à des centres de jour, singulièrement de type "cantou". Des studios pour couples âgés seront prévus dans les maisons de repos du CPAS.

Compte tenu de la démographie de la commune et des infrastructures hospitalières disponibles, des structures MRS seront déployées (avec un nombre de chambres suffisant) en collaboration avec les structures hospitalières en amont. Des accords de collaborations seront conclus tant avec les structures hospitalières qu'avec les organismes de soins à domicile.

Par ailleurs, en fonction de la démographie, des chambres individuelles en MR seront proposées en nombre suffisant.

Accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous

- Nous rendrons l'alimentation issue des circuits courts et de saison accessible au plus grand nombre. Un plan « alimentation-santé » sera construit avec l'ensemble des acteurs et des actrices locaux autour du « bien manger-bien bouger »¹¹.

→ Le CPAS de Pépinster et son projet Potager St Germain. Comme bien d'autres, il a constaté qu'il était compliqué d'engager des personnes bénéficiant du revenu d'insertion du CPAS dans le cadre d'un contrat « article 60 ». Il a alors décidé de créer sa propre structure d'insertion sociale, le Potager Saint Germain, projet de maraîchage biologique et d'insertion professionnelle. Le projet emploie aujourd'hui un maraîcher et deux personnes en insertion professionnelle. Le Potager est en période de conversion bio. Dans ce cadre, il est suivi par un organisme de certification bio, qui contrôle le processus et la production. On y cultive donc des légumes sains et variés (pas moins d'une cinquantaine de légumes). Ils sont proposés aux habitant-e-s de la commune sur les marchés de Pepinster. Les légumes peuvent aussi être achetés sur leur lieu de production une fois par semaine et via deux Groupements d'Achat Collectifs. Le Potager fournit également la maison de repos de la commune.

→ Frigo gratuit à Schaerbeek. Une asbl a installé deux « frigos ouverts » de façon permanente. Les habitant-e-s et professionnel-le-s de l'Horeca qui le souhaitent peuvent y déposer leur surplus alimentaire, nourriture et des boissons (les bouteilles ouvertes, les boissons alcoolisées et la nourriture périmée n'étant pas autorisées). Et ceux qui le souhaitent viennent s'y fournir. Un responsable de l'association vérifie tous les jours les dépôts. Le lieu d'installation a été discuté avec la population précaire du quartier. Il fallait en effet trouver un lieu à la fois accessible aisément, mais permettant la discrétion à celles et ceux qui vont se servir. Ce frigo public participe à l'amélioration de la cohabitation des différentes populations dans le quartier et a créé un réel mouvement de solidarité.

Développer le sport pour toutes et tous

- Nous étofferons l'offre sportive (activités et équipements) afin de rendre le sport accessible à toutes et tous.
- Nous faciliterons la pratique du vélo et de la marche à pied dans la vie de tous les jours.

Faciliter l'accès aux soins de santé

- Nous mettrons en place des groupes de parole à destination des citoyens atteints de maladie chronique afin de les aider à développer des projets de vie avec la maladie.
- La commune a un rôle à jouer dans l'accès, pour chaque habitant, aux soins de santé que ce soit au niveau accessibilité géographique ou au niveau financier. La pénurie de médecins est une réalité dans un certain nombre de communes en particulier dans les régions rurales. Nous soutiendrons la mise en place de structures médicales collectives qui répondent de plus en plus à une demande des acteurs de la santé. Nous

soutiendrons l'installation de maisons médicales au forfait ou à l'acte en fonction de la réalité socio-économique de la commune.

- Pour contrer la pénurie de médecins dans une série de communes et favoriser l'accès aux soins de santé, nous développerons, notamment dans les zones rurales, les maisons médicales.

- Nous développerons les Maisons médicales pour rendre accessibles les soins liés à la santé physique et mentale.

→ Maison Médicale à Trooz. La commune a fait le constat d'un trop faible accès aux soins de santé de première ligne par pénurie de médecins. Elle a alors soutenu dès 2012 le projet d'une Maison Médicale qui a ouvert ses portes en 2014. Elle propose des services en lien avec la santé : médecine générale, service infirmier, service de kinésithérapie, service de psychologie, santé communautaire, comité de patients, prises de sang, etc. Si ces services s'adressent prioritairement aux personnes en situation psycho-médico-sociale précaire, la maison médicale est ouverte à tous les habitants et toutes les habitantes de la zone. La commune, avec la collaboration de l'équipe médicale et le soutien de la Région wallonne et de l'Inami, s'est fortement impliquée dans ce projet qui répond à un réel besoin de la population

- Nous créerons une plate-forme santé axée sur la prévention et le dépistage (journée prévention, etc.).

Faire de la santé une politique communale transversale

- Nous intégrerons le Réseau Ville Santé de l'OMS. La prise en compte de la santé passera aussi par la désignation d'un échevin responsable de la santé et de la qualité de la vie ainsi que par du personnel communal formé à la Promotion de la santé qui travailleront avec le Service Local de Promotion de la Santé de l'arrondissement et développeront des actions concrètes au côté de groupes d'habitants. Nous contacterons des communes travaillant déjà en ce sens afin de relancer un réseau de «Communes en Santé» en Wallonie et à Bruxelles.

- Nous soumettrons tous les projets susceptibles d'avoir un impact sur la santé des habitant-e-s à l'échevin-e de la Santé.

- La collaboration entre les administrations communales (y compris celle du CPAS) concernées par ces projets sera développée. Il est plus que temps que chacune arrête de travailler «dans son coin». L'échevin-e veillera à associer aux actions retenues les acteurs de terrain travaillant déjà aux côtés de la population. Ainsi les services de Promotion de la Santé à l'École et/ou les CPMS, les assistants sociaux et assistantes sociales des CPAS, des associations de terrain (Médecins Sans Frontières, école de devoir, ONE, services ambulatoires de santé mentale, services en milieu ouvert pour les jeunes et les personnes handicapées, etc.).

- Nous adhérons au programme viasano afin de développer durablement un mode de vie sain dans tous les aspects de la vie quotidienne.

Santé-Environnement

- Nous proposerons des logements de meilleure qualité. Nous travaillerons sur l'offre de logements publics afin de les rendre plus sains. De plus, toutes les activités de rénovation et de sensibilisation seront facilitées.
- Nous adopterons une charte ou un règlement sur l'épandage de produits phytosanitaires toxiques à proximité des habitations et des lieux communautaires comme les terrains de sport, les écoles, etc. La charte ou le règlement vise en premier lieu à interdire l'épandage des produits lors d'activités prévues sur ces espaces et ensuite à la mise en place d'une zone tampon cultivée sans produits phytosanitaires.
- Nous ferons de la commune une commune autoFF, via la mise en place d'une signalisation appropriée. Être autoFF, c'est couper son moteur lorsque cela n'est pas nécessaire. Pour préserver la santé (et particulièrement celle des enfants), pour préserver l'environnement et pour économiser de l'argent et du carburant.

13. Ma commune amie des aînés

On peut se réjouir de l'augmentation de la durée de vie de notre population : plus des trois-quarts des personnes de plus de 60 ans sont en bonne santé et 5 à 8 % des belges vivent en maison de repos. La commune « amie des aînés » est une commune particulièrement attentive aux besoins et aux désirs des citoyen-ne-s plus âgé-e-s.

Avec l'âge, le cadre de vie affective (la vie familiale, la vie de proximité, le quartier et la convivialité) prend plus d'importance. La mobilité devient souvent plus difficile, non seulement en termes d'accessibilité, mais également parce que la volonté de se déplacer dépend fortement d'un sentiment de sécurité physique. Or, le sentiment d'insécurité va en s'accroissant, particulièrement chez les femmes, majoritaires parmi les aînés et plus souvent isolées que les hommes. Prendre en compte ces aspects passe par la réappropriation de l'espace public, la création d'un climat de convivialité et d'ouverture ainsi que par un (ré)apprentissage des règles de vie sociale et du respect mutuel.

Il existe une diversité d'aînés. Ils ne constituent pas un bloc homogène, ni en termes d'âge ni en termes de capacités ou encore d'expériences de vie. Veillons à développer des politiques différenciées, notamment entre les aîné-e-s actifs-ves, celles ou ceux en perte d'autonomie et celles ou ceux totalement dépendant-e-s.

Considérons les seniors comme membres d'une société dont les bienfaits doivent être équitablement partagés et qui ont besoin de solidarités courtes, d'engagements de proximité, etc. Considérons-le comme des partenaires qui peuvent contribuer à la prospérité commune. Cette implication active des aîné-e-s maintient leur sentiment d'utilité et entraîne d'eux une vision positive.

Enfin, l'arrivée de la génération du « Papy-boom/Mamy-boom » et de la « génération sandwich »¹² requiert de nouvelles solutions tant au niveau social et politique qu'au niveau technique.

La commune, en collaboration avec les autres instances publiques et le secteur privé, doit innover et contribuer à la satisfaction des besoins des aîné-e-s en matière de prestations de service, de transports publics, de logement et d'urbanisation, de soins de santé, de formation, d'emploi et de participation citoyenne.

Permettre aux aîné-e-s de rester chez eux ou chez elles

- Nous développerons la politique de maintien à domicile et des services qui facilitent la vie : repas à domicile, petites réparations à domicile, conseils d'aménagements dans les habitations, etc.
- Nous soutiendrons les initiatives d'habitats groupés et de logement intergénérationnel, notamment en assouplissant les règles urbanistiques et en sensibilisant les services à cet enjeu.
- Nous installerons un ou plusieurs « cantou » ou maison de vie pour personnes désorientées, selon la taille de la commune, pour accueillir en journée les personnes désorientées, permettant ainsi à leur conjoint-e ou à la famille de « souffler », de garder une activité professionnelle ou de volontariat et de conserver une vie sociale active.
- Nous mettrons en place un « service senior » au sein de l'administration qui servira de porte d'entrée pour toutes les demandes relatives aux aîné-e-s (services offerts par le CPAS, distribution de repas, informations relatives aux pensions, activités culturelles et d'éducation permanente, etc.).

→ Brive-la-Gaillarde (France) a lancé le dispositif « Mon fauteuil, mon café, mon journal ». En ouvrant un espace de convivialité ouvert à toutes et tous, on tire les personnes âgées de leur isolement et de leur solitude. Prendre une tasse de thé ou de café, s'asseoir autour d'une table et discuter, jouer aux cartes, prendre un goûter, etc. sont des activités possibles quotidiennement. En outre, des actions culturelles ciblées telles que ciné-débats ou encore conférences sont organisées avec succès.

- Nous attacherons une attention particulière aux aînés précaires et/ou isolés afin d'être attentifs à leurs besoins.
- Nous mettrons en place une collaboration et une concertation approfondies entre les services communaux dédiés aux aînés et les différents services de soins à domicile pour développer l'accompagnement à domicile de nos aînés.
- Nous réaliserons de multiples actions pour aider les (futurs) seniors à surmonter les diverses ruptures qu'ils connaîtront (mise à la pension, départ des enfants, deuil du conjoint, perte de mobilité, changements de vie et leurs impacts sur la santé et la vie sociale).

Une mobilité repensée pour les aîné-e-s

- Dans le cadre du Plan de Mobilité, nous accordons une attention particulière à l'accessibilité des aménagements pour les aîné-e-s : des trottoirs sécurisés, sans aspérités, sans encombrement ni stationnement sauvage ou bordures trop élevées, et des passages pour piétons sans danger avec des phases plus longues pour le passage aux feux.
- Les aménagements urbains intégreront plus de bancs, de zones de repos ou d'équipements sportifs spécifiques facilitant des relations conviviales. L'éclairage public sera aussi repensé

- Nous créerons un service de minibus à la demande qui permettra aux personnes des villages ou des quartiers plus éloignés de se déplacer vers le marché, les commerces, les administrations, les centres médicaux, une permanence au « service senior », etc.

→ À Namur, « la Centrale des moins mobiles » permet à des centaines de personnes à mobilité difficile d'aller à l'hôpital, de rendre des visites, de faire leurs courses, etc.

- Nous établirons une cartographie des personnes âgées sur le territoire communal afin de les mettre en relation avec leur voisinage qui pourra les aider en termes de mobilité (déplacement, courses, soins,...) et ainsi favoriser le lien social.

Faciliter la participation citoyenne des ainé-e-s et la mise en valeur des leurs expériences

- Nous mettrons en place une commission consultative des ainé-e-s et valoriserons son rôle en lui donnant de la publicité et en relayant les avis donnés (dans le bulletin communal par exemple).
- Nous organiserons avec les écoles communales un temps de témoignages et d'échanges des ainé-e-s avec les jeunes pour raconter comment était la ville ou le village avant, comment se passait la vie de tous les jours, et comment les jeunes vivent leur ville ou leur village aujourd'hui.

Créer des maisons de repos et de soins du 21e siècle

- Nous soutiendrons la multiplication des chambres à un seul lit et des chambres pour couples tout en privilégiant des structures d'accueil à taille humaine.
- Nous soutiendrons les travaux de rénovations énergétiques dans une optique « win-win » : meilleur confort pour les résident-e-s et réduction des coûts énergétiques.
- Nous veillerons à offrir aux résident-e-s un rythme de vie normal. Manger, voir même aller dormir à 17h n'est pas acceptable.
- Nous multiplierons les contacts et les activités intergénérationnels, notamment via des maisons de quartier où des activités entre jeunes et personnes âgées seront organisées.

→ À Trébovant, commune bretonne de moins de 1000 habitants, on organise régulièrement un séjour de vacances d'une semaine regroupant des lycéen-ne-s et des résident-e-s d'une maison de retraite. Deux lycéens sont référents d'un-e résident-e. Permettre un autre regard sur les aînés, développer du lien social, consolider la solidarité, sont des objectifs le plus souvent rencontrés.

- Nous veillerons à la qualité des repas fournis aux seniors via les services du CPAS en privilégiant les produits locaux et de saison, et proposerons un choix de menus pour répondre autant que possible aux attentes alimentaires (végétarisme, allergies...).
- Pour garder le plaisir de manger, nous développerons le « finger food », une manière de manger sans

utiliser d'ustensile comme la fourchette ou le couteau.

→ À Schaerbeek et Namur, l'alimentation « finger food » permet aux personnes atteintes de tremblements de redécouvrir le plaisir de manger.